

Rapport d'Orientations budgétaires

2019

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

L'article L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, préalablement à l'examen du budget, d'un rapport sur « les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ».

Le présent rapport a vocation à présenter, à l'appui du débat, les principales orientations du futur budget primitif pour 2019 qui sera soumis au vote du Conseil régional en décembre prochain, tant en matière de stratégie budgétaire que de grandes priorités d'action de la Région.

Les 3 combats pour l'emploi local, pour l'équité territoriale et pour l'efficacité régionale menés par la majorité régionale depuis près de trois ans produisent des résultats concrets :

- La Région **investit et innove pour l'avenir des jeunes Ligériens** :
 - Afin de leur garantir les meilleures conditions d'accueil avec une **Stratégie d'investissement dans les lycées** qui permet d'apporter une réponse ambitieuse au défi démographique ;
 - Afin de leur permettre de trouver la formation qui leur correspond, avec un **Plan de relance de l'apprentissage** qui a permis l'inversion de la courbe du nombre d'apprentis, avec 11% d'apprentis supplémentaires ;
 - Afin de les accompagner au mieux dans leur scolarité avec un nouveau **Pacte Educatif Régional**.
- Avec sa **nouvelle stratégie de développement économique**, la Région est également au côté des entreprises pour accroître leur compétitivité : plusieurs centaines d'entre-elles sont désormais accompagnées individuellement grâce au nouveau **Contrat de Croissance Entreprise** fondé sur la confiance et la simplicité, et plus récemment, un bouquet de nouvelles mesures visant à faciliter l'accès des PME à l'innovation est venu compléter les dispositifs régionaux.
- Avec le **Plan de bataille pour l'emploi**, une démarche inédite de territorialisation des politiques d'emploi, de formation et d'orientation commence à se mettre en place afin d'apporter des solutions concrètes aux entreprises qui peinent à recruter et aux demandeurs d'emploi.
- Plus de 600 communes ont déjà été soutenues dans le cadre des mesures du **Pacte régional pour la ruralité**, sans oublier les nouveaux Contrats Territoires-Région et les Contrats de Développement Métropolitain.
- Sans compter la nouvelle convention TER entre la Région et la SNCF qui va permettre d'améliorer la qualité de service pour les usagers, la stratégie agri-alimentaire partagée ou encore le **plan d'action pour la transition écologique** qui permet à la Région d'agir concrètement face à l'urgence et de poser les bases d'une véritable croissance verte en Pays de la Loire.

Ces résultats sont des encouragements à maintenir et à amplifier le cap avec une stratégie budgétaire responsable et ambitieuse.

Ce débat d'orientation budgétaire 2019 se singularise toutefois par une double incertitude qu'il est nécessaire de prendre en compte :

- Une **incertitude conjoncturelle** d'abord, en raison d'une décélération de la croissance économique française, que le Gouvernement n'avait pas anticipée.

Dans ce contexte, la majorité régionale maintient sa stratégie budgétaire, gage d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement indispensable afin de confirmer le retour de la collectivité régionale sur une trajectoire financière soutenable.

La Région des Pays de la Loire fait le choix assumé de la responsabilité et de l'équilibre qui permet de garantir durablement la solidité financière de la Région et de continuer à investir pour l'avenir des territoires ligériens. Ce choix a d'ailleurs été salué avant l'été par l'agence de notation financière Standard & Poor's qui a rehaussé la note financière de la Région de AA- à AA, soit la note maximale pouvant être attribuée à une collectivité locale.

- Une **incertitude structurelle** ensuite, provoquée par des choix gouvernementaux imposés unilatéralement aux collectivités et en particulier à la Région.

En effet, comme beaucoup de collectivités, les Régions sont confrontées à une véritable incohérence financière du Gouvernement :

- d'un côté, ce dernier veut imposer une contractualisation financière avec les collectivités visant à encadrer les dépenses publiques locales quand l'État lui-même va continuer d'accroître son déficit de 16,4 milliards d'euros en 2019 ;

- et de l'autre, les collectivités responsables doivent engager des financements nouveaux afin de pallier les retards et les désengagements successifs de l'État, s'agissant du développement économique, des aides aux agriculteurs biologiques ou encore des retards préoccupants sur le respect des engagements financiers du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans un mouvement de recentralisation inédit et inquiétant pour l'avenir des territoires. Ainsi, la réforme de l'apprentissage qui va dessaisir les Régions de cette compétence majeure risque de briser la dynamique locale autour de cette voie d'excellence et fait planer une menace sérieuse sur l'avenir de nombreux CFA et sur le maillage territorial pertinent et efficace existant en Pays de la Loire. Refusant d'abandonner l'apprentissage, la Région prend ses responsabilités afin de ne pas briser la dynamique impulsée par l'action régionale depuis deux ans et demi.

Cette incertitude structurelle s'inscrit enfin dans un contexte de négociation du contrat d'avenir des Pays de la Loire initié par la Présidente du Conseil régional afin de rebondir rapidement et concrètement après l'abandon par le Gouvernement du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Face à ce contexte et à cette situation, les orientations budgétaires 2019 doivent amener la collectivité régionale à maintenir le cap qu'elle s'est fixée, celui d'investir pour l'avenir. Investir raisonnablement mais résolument aujourd'hui, c'est-à-dire à un niveau élevé mais compatible avec son niveau de ressources, pour ne pas sacrifier l'investissement de demain. C'est encore une fois, une question de responsabilité politique devant les Ligériens.

Ce cap, c'est celui qui doit permettre à l'institution régionale de conforter son action volontariste pour améliorer le quotidien des habitants et préparer l'avenir des Pays de la Loire en renforçant le développement et le rayonnement de tous ses territoires.

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE RÉGIONALE SOLIDE DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DES INCERTITUDES ÉCONOMIQUES ET L'ATTITUDE AMBIGUË DE L'ÉTAT

Un contexte économique moins favorable, marqué par une accentuation des incertitudes

Une décélération de la croissance économique française

Les prévisions macro-économiques formulées par les instances internationales semblent confirmer le tassement de l'évolution du produit intérieur brut (PIB). Ainsi, le pic de croissance observé en 2017 et 2018 serait dorénavant derrière nous.

En zone euro, selon les prévisions de la Banque centrale européenne, la croissance devrait s'accroître légèrement en 2018 (+ 2,4%) avant de retomber à 2% en 2019.

Toutefois, pour la France, selon les prévisions de la Banque de France et du Fonds monétaire international, le rythme de croissance amorce une décélération dès 2018, qui devrait se confirmer en 2019. Ainsi, la croissance devrait se limiter à 1,6% en 2018 et 2019.

Le produit intérieur brut français n'a d'ailleurs progressé que de 0,2% au deuxième trimestre 2018, selon l'INSEE.

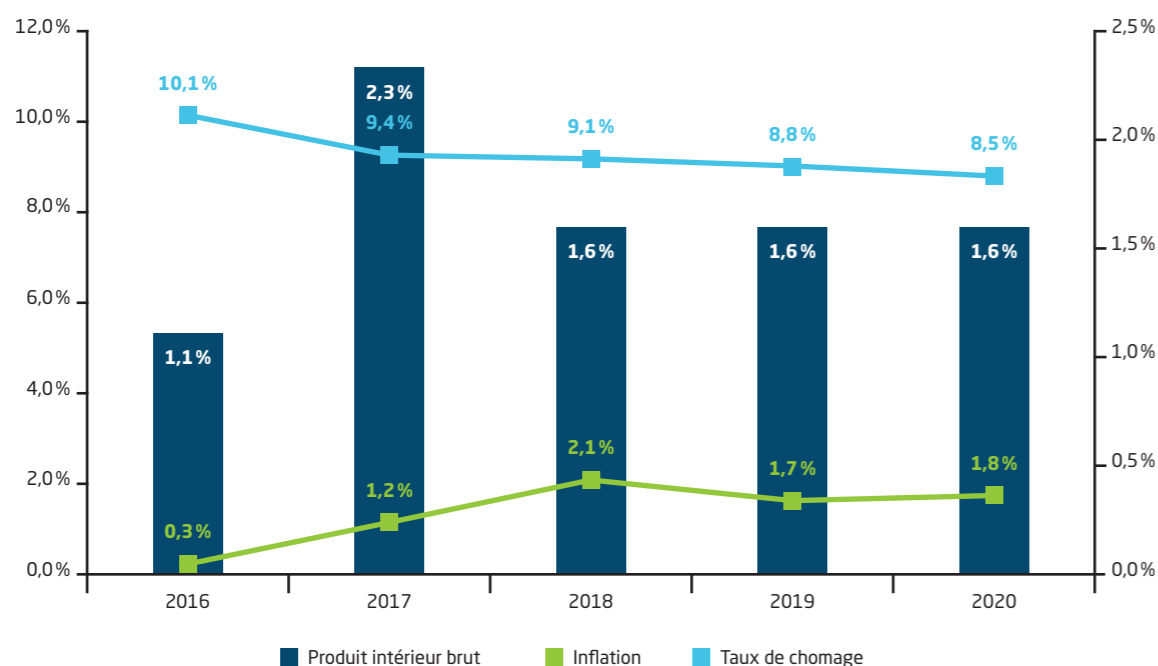
Dans ce contexte, le Gouvernement a dû renoncer à son objectif de croissance de 2% jugé inatteignable par les principales instances économiques internationales. Ainsi, le 31 juillet dernier, le Ministre de l'économie et des finances annonçait une révision à la baisse des perspectives économiques françaises.

En parallèle, l'inflation française remonte progressivement et devrait passer temporairement la barre des 2,0% en moyenne annuelle pour 2018, poussée par la forte hausse du prix de l'énergie et notamment du baril de pétrole, avant de se replier à 1,7% en 2019.

Cette situation vient accréditer les choix financiers prudents de la Région, qui fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement tout en assumant une gestion économe des deniers publics, avec une progression de ses dépenses de fonctionnement limitée à 1%. Cette stratégie a d'ailleurs été récemment saluée par l'agence de notation Standard & Poor's. Après avoir été dégradée en début de mandature, la Région a retrouvé depuis l'été 2018 la note la plus élevée possible pour une collectivité territoriale.

Prévisions macro-économiques françaises

(source : Banque de France - septembre 2018)



L'attitude ambiguë de l'État est source de multiples difficultés

Comme l'an passé, la Région alerte l'État sur les difficultés et les risques qu'il fait peser sur l'action régionale. Une meilleure prise en compte des enjeux de développement des Pays de la Loire et un respect de la parole donnée sont des principes indispensables pour renouer un véritable dialogue avec l'État qui entretient les incertitudes, multiplie les charges non compensées pour la Région et ne tient pas ses promesses.

L'État entretient les incertitudes :

- **Contrat d'avenir** : le rebond collectif engagé par l'ensemble des élus ligériens, dans le cadre du Parlement des territoires, à la suite de la décision du gouvernement d'abandonner l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes doit être mis en œuvre rapidement à travers les projets réalistes et innovants du Contrat d'avenir.
- **Contractualisation financière** : la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a mis en place un dispositif d'encadrement des dépenses publiques locales en incitant fortement les 322 plus grandes collectivités à s'engager par écrit à limiter l'évolution des charges à + 1,2 %. Aujourd'hui, les modalités précises de calcul de cet objectif restent indéterminées, ce qui est regrettable et fragilise la sécurité juridique. Il n'est pas acquis à ce stade que toutes les régions soient traitées de manière similaire. De plus, cette contractualisation imposée d'en haut de manière rigide apparaît comme inopérante pour la Région qui a déjà fait le choix ambitieux de limiter la progression de ses dépenses de fonctionnement en deçà de 1 %, tout en préservant un haut niveau d'investissement.
- **Réforme de l'apprentissage** : La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 4 août 2018 autour de trois axes de réforme : la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage. Cette réforme représente un mouvement historique de recentralisation au moment même où la Région Pays de la Loire est reconnue comme exemplaire dans

son action en faveur de l'apprentissage en affichant d'excellents résultats et des dispositifs innovants. Les bénéficiaires du plan de relance lancé en 2016 sont tangibles : le nombre d'apprentis a augmenté de 11 % en deux ans, alors même que la progression nationale n'est que de 4,2 %. Cette réforme à contre-courant risque de contrarier les efforts conduits par la Région dans ce domaine, qui ont contribué à faire de l'apprentissage une voie de formation reconnue comme un parcours d'excellence pour les jeunes et un outil privilégié de renouvellement des compétences pour les entreprises. L'apprentissage constitue ainsi un chemin court et pertinent vers un emploi de qualité. En prenant l'initiative d'un Grenelle extraordinaire de l'apprentissage en Pays de la Loire le 7 juin dernier, la Région a souhaité sensibiliser les 500 acteurs ligériens de l'apprentissage et les parlementaires de la région sur les inquiétudes liées à la gouvernance du futur dispositif, la carte des formations et le risque pesant sur le financement des investissements. De plus, le socle des nouvelles recettes perçues par la Région à l'aune de cette réforme devait être fixé dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) 2019 mais son adoption est désormais repoussée à la LFI 2020. Aussi, la trajectoire financière de la Région prend en compte l'hypothèse de la suppression de la part de l'ancienne contribution au développement de l'apprentissage intégrée, en 2014, à la fraction régionale pour l'apprentissage mais dédiée à la formation professionnelle pour un montant de 19,4 millions d'euros.

- **Revirement sur le transfert d'une fraction de TVA aux Régions** : L'article 26 du Projet de Loi de Finances pour 2019 institue un mécanisme de réfaction sur le montant du FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2019. L'État estime que la perception par les régions d'une fraction de TVA conduit à ce qu'elles reçoivent des encaissements de TVA dont elles sont par ailleurs remboursées sur leurs investissements dans le cadre du dispositif du FCTVA. Le Gouvernement souhaite ainsi mettre en place un dispositif de réfaction sur le produit de TVA encaissé par les régions. Cette réfaction estimée à 14 millions d'euros en 2019 serait absorbée par la dynamique de TVA. À terme, la réfaction pourrait cependant atteindre un montant proche de 100 millions d'euros après trois ans de montée en charge, ce qui représenterait une très forte amputation de la dynamique de TVA. Par ce mécanisme le législateur priverait les Régions du dynamisme de cette recette octroyée depuis le 1^{er} janvier 2018 et annihilerait de fait l'intérêt d'avoir substitué la TVA à la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'État multiplie les charges non compensées :

- **Changements dans les circuits de financement de la formation professionnelle continue suite à l'adoption du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** : La loi renforce le compte personnel de formation, mais fait disparaître le Plan de formation pour les entreprises de plus de 50 salariés. Il conviendra de s'adapter au fur et à mesure de la parution des décrets d'application et de veiller à ce que le financement des formations courtes d'adaptation à l'emploi par les partenaires sociaux ou Pôle emploi puisse perdurer.
- Il conviendra également de tenir compte de **la nouvelle convention d'assurance chômage** que le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de négocier. En effet, elle pourrait avoir un impact sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, notamment sur **le maintien de la rémunération de fin de formation** pour les stagiaires dont les droits à l'indemnisation chômage (au titre de l'aide au retour à l'emploi formation) ne vont pas jusqu'au terme de la formation.
- **Manuels scolaires** : La réforme du lycée va entraîner le changement des programmes dès la rentrée 2019 pour les élèves de seconde et de première, et à la rentrée 2020 pour les élèves de terminale. En l'état, cela implique pour les Régions le renouvellement de tous les manuels scolaires sur deux ans, au lieu du renouvellement partiel et lissé actuel. Interpellé à ce sujet, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer n'a pas fait savoir pour le moment si l'État apporterait son concours aux Régions pour faire face à une dépense exceptionnelle provoquée par une décision unilatérale de l'État.
- **L'Orientat** : à partir du 1^{er} janvier 2019, la Région sera chargée d'une nouvelle mission, « organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, de leurs familles et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Or, la Région n'a

aucune visibilité sur les moyens qui lui seront transférés pour l'exercer. La mise à disposition d'agents exerçant dans les CIO ne sera possible que de manière expérimentale et avec leur accord. De même, aucun transfert de moyens financiers n'est prévu dans la loi au titre de l'orientation, alors que dans le même temps, les Régions ne bénéficieront plus des ressources liées à l'apprentissage.

- **Évolution imposée du partenariat avec Pôle emploi** : depuis 2017, cette évolution ne permet plus la prise en charge directe par Pôle emploi de la rémunération associée aux places financées pour les stagiaires de la formation professionnelle continue et des élèves du sanitaire infra Bac, ce qui a contraint la Région à inscrire 8,2 millions d'euros de crédits annuels supplémentaires en 2018.
- **Revalorisations en faveur des formations sanitaires en sociales** : premièrement, les indemnités de stage des étudiants en IFSI ont augmenté de 25% en application de l'arrêté du 18 mai 2017, la Région a dû inscrire 600 000 euros de crédits nouveaux qui ne sont compensés par l'État qu'à hauteur de 480 000 euros. La Région conteste cette décision et demande une compensation complète de l'impact de cette réforme au regard des effectifs réels entrés en formation chaque année. Un courrier en ce sens a été adressé à la Ministre des Solidarités et de la Santé le 14 septembre 2018. En second lieu, la Région a également dû inscrire 900 000 euros supplémentaires en application du décret du 28 décembre 2016 alignant le montant des bourses du sanitaire post bac sur l'enseignement supérieur, et qui fait l'objet d'une compensation financière partielle.

L'État ne tient pas ses promesses :

Alors que l'État impose aux collectivités une contractualisation concernant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, qu'il exige toujours plus de transparence financière de la part des collectivités, une prévision sur les engagements pluriannuels, sur le niveau des ressources attendu, sur la trajectoire financière, il modifie en permanence les règles du jeu :

- **Non pérennisation du fonds de soutien à l'économie** : l'État s'était engagé à compenser les nouvelles dépenses économiques des régions pour un montant national plafonné à 450 millions d'euros, ce qui représente 27,6 millions d'euros pour les Pays de la Loire. Cependant, le PLF 2018 a supprimé ce fonds de soutien à l'économie, contrairement aux dispositions adoptées précédemment dans le cadre PLF 2017. Le PLF 2019, ne prévoit aucune mesure en faveur des Régions à la suite de cette suppression.
- **Taxe sur les salaires** : la Région Pays de la Loire demande la mise en œuvre effective de la neutralité financière entre le gain de TVA lié à la liberté tarifaire pour le réseau TER et le paiement de la taxe sur les salaires par la SNCF, comme le Premier ministre s'y est engagé auprès de Régions de France. Toutefois, cette disposition n'est toujours pas mise en application.
- **Baisse de l'enveloppe normée des dotations de l'État** : pour 2019, le PLF annule les mesures de réduction de la DCRTP des EPCI. Le coût pour l'État de cette mesure est de 107 M€. L'effort est donc porté sur les autres strates de collectivités. Pour les Régions, la baisse des variables d'ajustement est de 40 M€ dont 25 M€ pour la DCRTP, soit -4,3 %. Dans l'esprit, il s'agit d'une remise en cause depuis l'année dernière d'une recette de compensation, censé corriger les effets de la réforme de la taxe professionnelle qui a davantage pénalisé les territoires industriels.

Ce mode de fonctionnement contreproductif du Gouvernement ne permet pas aux collectivités territoriales de projeter sereinement leurs politiques publiques vers l'avenir, alors même qu'elles sont indispensables pour les territoires. Une stabilité normative et financière ainsi que le respect de la parole de l'État sont plus que jamais nécessaires.

Le contexte financier pour la Région

Un dynamisme des recettes régionales préservé en 2019

Grâce à la reprise économique observée en 2017, impulsée notamment par la baisse du chômage et la remontée progressive de l'inflation, la Région des Pays de la Loire anticipe une dynamique de ses principales recettes fiscales, en particulier pour la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette dernière est venue se substituer à la dotation globale de fonctionnement depuis janvier 2018, dans un mouvement d'atténuation de la dépendance des Régions à l'égard des concours financiers de l'État.

Ainsi, en 2019, la Région anticipe un dynamisme de sa fiscalité de 2,8% par rapport au compte administratif anticipé 2018. Les concours financiers qui tendent progressivement à disparaître du panier des ressources de la Région, compte tenu de la suppression de la DGF au profit de la TVA, poursuivront leur repli, sous l'impulsion de la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et des allocations compensatrices. Ainsi, la Région anticipe une diminution moyenne annuelle des concours financiers de l'ordre de 6,2%.

En outre à compter de 2019, la Région sera confrontée à une incertitude s'agissant du Plan Investissement Compétence (PIC) dont la mise en œuvre nécessitera une vigilance renforcée sur le financement obtenu auprès de l'État. Le PIC, doté nationalement de 14,5 milliards d'euros, constitue l'un des axes du Grand Plan d'Investissement issu du Rapport Pisani-Ferry remis au Premier ministre le 25 septembre 2017. Il fixe comme objectif la formation de deux millions de jeunes et de demandeurs d'emploi non qualifiés supplémentaires, en mettant notamment l'accent sur l'acquisition des compétences numériques. En 2018, la Région Pays de la Loire s'est engagée à maintenir son effort propre de 23 338 entrées en formation à destination des personnes en recherche d'emploi et à organiser 6 837 entrées en formation supplémentaires pour ce même public.

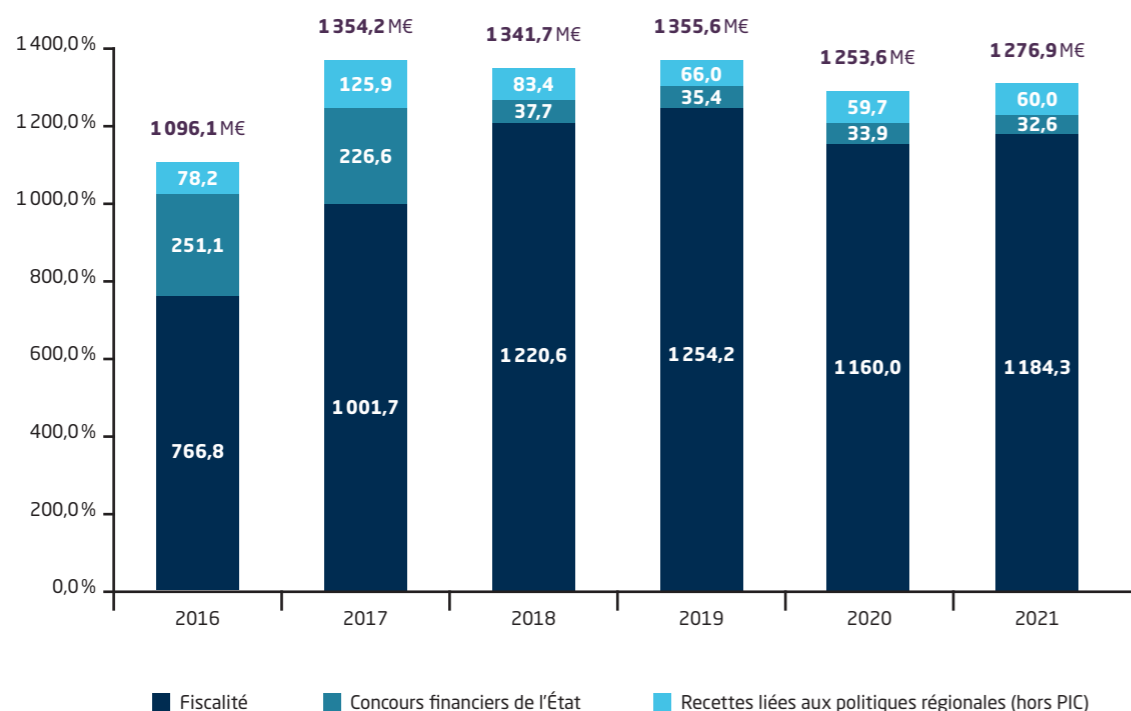
En termes de recettes, l'État s'est engagé à financer 100 % des dépenses du plan, mais les modalités d'obtention, de justification et de versement ne sont pas définitivement arrêtées au moment de la rédaction de ce rapport. De fait, les recettes pour 2019 et les années suivantes sont présentées à périmètre constant (hors PIC).

À compter de 2020, la Région anticipe une baisse de ses recettes fiscales sous l'effet de la réforme de l'apprentissage.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et l'apprentissage avait conduit à diminuer la dépendance des régions aux concours financiers de l'État en substituant à une ancienne dotation (la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle), une ressource fiscale dynamique, la taxe d'apprentissage, assise sur l'évolution de la masse salariale. La réforme actuelle procède à une recentralisation de la compétence, et donc à la disparition de cette taxe dans les ressources régionales. Les modalités financières seront précisées dans le projet de loi de finances pour 2020. Toutefois, de manière encore prévisionnelle, la Région des Pays de la Loire anticipe une baisse de ses recettes fiscales de 94,2 millions d'euros soit une baisse évaluée à 7,5%.

Ainsi, l'évolution anticipée des recettes de fonctionnement de la Région des Pays de la Loire, sur la période 2019-2021, hors PIC, est présentée ci-dessous.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (en compte administratif anticipé, hors PIC)



LA FISCALITÉ DIRECTE, SUR LAQUELLE LA RÉGION NE DISPOSE D'AUCUN POUVOIR DE TAUX

La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

De façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N correspond à la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en année N-2. Ainsi, le produit 2019 sera fonction du dynamisme économique enregistré en 2017.

La notification prévisionnelle de CVAE transmise à la Région par les services de l'État en septembre dernier fait état d'un montant de 477,2 M€ soit un dynamisme prévisionnel proche de 5,0% entre 2018 et 2019.

Il est ainsi proposé d'inscrire le montant tel que notifié par l'État.

Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)

Depuis 2010, les trois niveaux de collectivités bénéficient de la CVAE en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour couvrir les recettes issues de l'ancienne taxe, le législateur a instauré les IFER afin que les grandes entreprises de réseau (ferroviaires, téléphoniques...) continuent de contribuer à la solidarité nationale à un niveau similaire à celui constaté antérieurement.

Dans ce cadre, les Régions se sont vues attribuer deux parts d'IFER dont le montant total prévu en 2019 est de 34,2 millions d'euros pour les Pays de la Loire. Il est envisagé une progression de la part IFER ferroviaire de 1,0 % par an jusqu'en 2021. Ainsi, son montant s'élèverait à 12,6 millions d'euros en 2019.

S'agissant du montant de l'IFER télécom perçu par la Région, il est proposé de reconduire un montant identique à 2018 soit 21,6 millions d'euros et d'anticiper une stabilité de ce montant sur la durée restante du mandat compte tenu de l'absence de dynamisme de son assiette.

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'État et présentée ci-dessous avec les autres dotations, la Région reçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des Régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme. Ce reversement n'étant pas indexé, il est par conséquent reconduit à un montant identique de 15,9 millions d'euros.

LA FISCALITÉ INDIRECTE SANS POUVOIR DE TAUX

La TICPE forfaitaire

Le financement des transferts de compétences issus de la loi « Libertés et responsabilités locales » (LRL) de 2004 s'est effectué via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb.

Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi cette recette est restée atone sur la période 2010-2014 en raison de l'absence de nouveaux transferts de compétences. A contrario, ce montant forfaitaire a été revalorisé de 8,6 M€ en 2015 pour intégrer le financement de la formation professionnelle.

Pour la période 2019-2021, la Région des Pays de la Loire n'anticipant pas de nouveaux transferts de compétences ouvrant droit à compensation de TICPE, il est proposé de rebaser le montant de cette recette sur celle de l'exercice 2018 et de le figer à ce stade pour la durée restante du mandat.

Le montant prévisionnel de la TICPE forfaitaire pour le budget primitif 2019 s'établit ainsi à 153,18 M€.

S'agissant de la part nationale de la TICPE forfaitaire destinée à compenser le transfert des agents du CREPS, des agents chargés de la gestion des fonds européens, du dispositif NACRE et de la prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans, celle-ci s'élève à un montant de 2,47 M€, conformément à notre droit à compensation.

La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la loi de finances rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

L'atonie de cette recette nécessite d'anticiper un dynamisme limité à 0,3% sur l'ensemble de la période 2019-2021.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2019 est de 42,13 millions d'euros.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les Régions disposent depuis 2018 d'une fraction de TVA transférée par l'État, en substitution de la dotation globale et forfaitaire.

Conformément aux prévisions de l'État, la Région des Pays de la Loire anticipe un dynamisme de 3% par an pour le reste du mandat. Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2019 est de 196,5 M€.

Les recettes liées au financement de l'apprentissage

La réforme du financement de l'apprentissage initiée par la loi du 5 mars 2014 a conduit à une refonte des recettes affectées aux Régions pour compenser le coût de cette compétence. Suite à la suppression de la Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle (DDRFPA) et à la réforme du financement des primes aux employeurs d'apprentis en 2014, puis à la création de la nouvelle taxe d'apprentissage en 2015, les Régions perçoivent désormais, au titre de la politique apprentissage, trois recettes distinctes.

Les prévisions au titre de l'année 2019 s'élèvent à 146,1 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

- **La part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage** : Cette composante constitue la part la plus importante de la recette destinée au financement de l'apprentissage pour un montant total attendu pour 2019 de 122,4 M€.
- Elle comprend 2 volets :
 - Une part fixe composée de deux fractions, dont le montant a vocation à rester inchangé à 98,4 millions d'euros ;
 - Une part variable théoriquement indexée sur l'évolution de la masse salariale, conformément aux dispositions de la loi de finances initiale pour 2015. Or, en pratique, il convient de constater que depuis 2015, année d'instauration de la part variable, les évolutions de cette recette sont totalement déconnectées de l'évolution de la masse salariale.

À compter de 2020, la Région des Pays de la Loire anticipe la disparition de cette taxe, et, par là même, de son dynamisme. Néanmoins, la Région exprimera sa détermination par le maintien de l'effort propre régional pour développer l'apprentissage et promouvoir les métiers.

Les recettes de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- Une part de TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 13,9 millions d'euros sur la période 2019-2021.
- Les frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale dont l'évolution est estimée à 3,0% par an. Les prévisions de recettes au titre des frais de gestion pour 2019 s'élèvent à 32,0 millions d'euros.

LA FISCALITÉ INDIRECTE AVEC POUVOIR DE TAUX

La fiscalité indirecte sur laquelle les Régions disposent encore d'un pouvoir de taux se limite à la part de TICPE dite « Grenelle » et à la taxe sur les cartes grises.

La TICPE Grenelle

Depuis 2011, les Régions ont la faculté de majorer d'une seconde tranche la TICPE applicable au carburant vendu sur leur territoire (0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel) dans le but exclusif de financer des grands projets d'infrastructures de transports durables.

Cette recette se caractérise par son caractère particulièrement atone, c'est pourquoi il est proposé de limiter son évolution annuelle moyenne, en volume, à + 0,3 M€.

Le montant prévisionnel attendu pour 2019 au titre de cette recette est de 43,4 millions d'euros.

La taxe sur les cartes grises

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale durant la mandature, le tarif applicable restera fixé à 48 euros par CV. Par conséquent le dynamisme de cette recette reposera sur l'augmentation du nombre d'immatriculations en lien avec les ventes de véhicules neufs.

Sur la période 2014-2017, le produit de cette recette a évolué en moyenne de 2,2%. Aussi, pour la période 2019-2021, une hypothèse de croissance annuelle de + 2,0% est retenue.

Ainsi, il est proposé une inscription de recettes de 140,5 millions d'euros pour l'exercice 2019.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT**La Dotation globale de décentralisation (DGD)**

Cette recette vise à compenser le coût des transferts de compétences. La Région des Pays de la Loire s'est vue notifier en juillet le montant de DGD 2018 qui lui est attribué, soit 19,14 M€.

La Région n'anticipant pas d'ajustement de cette recette, il est proposé de figer ce montant annuel pour la période 2019-2021.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'État financent des mesures nouvelles qui ont pour conséquence de réduire le montant de la DCRTP puisque celle-ci constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe financière « Relations avec les Collectivités Territoriales ».

La loi de finances initiale pour 2018 est venue plafonner la baisse de la DCRTP à 6,3%. Il est donc proposé de reconduire cette baisse chaque année pour la période 2019-2021. La recette attendue pour 2019 est de 11,7 M€.

Les allocations compensatrices

Depuis 1996, les relations financières entre l'État et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les allocations compensatrices servent de variables d'ajustement à cette enveloppe et permettent de neutraliser l'évolution des autres concours financiers qui y sont intégrés (les majorations de la DGF liées à la progression des dotations de péréquation par exemple).

Par prudence, les hypothèses de recettes pour les années 2019 à 2021 reconduisent l'évolution constatée en 2017 soit -16,4%. En conséquence, les prévisions de recettes pour les allocations compensatrices s'élèvent à 4,6 M€.

La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Depuis 2008, le montant de la DRES de chaque Région est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Son montant est donc reconduit à l'identique et s'élève à 23,1 millions d'euros.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis le plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement en 2009, le FCTVA de l'année N est calculé sur une base de dépenses d'investissement dites éligibles et mandatées en N-1. De façon schématique, le montant du FCTVA dépend des dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage ou pour l'acquisition de biens déjà achevés. Les subventions versées ne donnent en revanche pas lieu à récupération. Par ailleurs, le taux de remboursement du FCTVA s'élève désormais à 16,404% depuis le 1^{er} janvier 2015, contre 15,762% auparavant.

Le montant des dépenses d'investissement entre 2017 et 2018 étant sensiblement le même, le montant prévu au titre de 2019 s'établit à un niveau comparable à celui de 2018 à 18 M€.

Par ailleurs, la Loi de Finances pour 2016 a introduit une nouveauté concernant le FCTVA avec l'élargissement du bénéfice du fonds aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. En 2018, cette recette complémentaire est évaluée à 0,4 million d'euros.

RECETTES ASSOCIÉES AUX POLITIQUES RÉGIONALES

Hors PIC, les prévisions de recettes de politiques publiques pour le BP 2019 s'élèvent à 64,4 M€ en fonctionnement et 155,43 M€ en investissement.

En fonctionnement, il s'agit principalement des recettes tarifaires des transports routiers et maritimes, du fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI) et des remboursements effectifs du FSE.

En investissement, les ressources sont liées essentiellement aux remboursements effectifs du FEDER et à l'inscription des recettes FEADER dans le budget de la Région, à hauteur équivalente des dépenses réalisées.

La stratégie régionale de recours à l'emprunt

L'anticipation d'une hausse des taux d'intérêt dans un contexte de normalisation progressive de la politique monétaire des banques centrales

Afin de soutenir la croissance et l'inflation en zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a développé, depuis 2012, une politique monétaire expansionniste, inédite par son ampleur et sa durée. Dans un contexte de reprise économique et au regard de la remontée progressive de l'inflation, la BCE s'est engagée dans un processus de normalisation de sa politique monétaire. Après avoir réduit progressivement le volume de rachats d'actifs (le quantitative easing), la BCE a annoncé, le 14 juin dernier, la fin de ce programme à compter de la fin de l'année 2018. En outre, l'année 2019 devrait donner lieu à une première remontée des taux directeurs de la Banque centrale, au cours de l'automne, événement inédit depuis 2011.

L'impact de ce processus de normalisation de la politique monétaire de la BCE sur l'évolution anticipée des taux est retracé ci-dessous. Ainsi, les taux courts, en territoire négatif depuis avril 2015, devraient amorcer une remontée progressive, au cours du mois de septembre 2019, dans le sillage de la remontée des taux directeurs de la BCE, tout en demeurant en territoire négatif. Les taux longs accéléreront la hausse observée en 2018, malgré le risque d'importants épisodes de volatilité, à l'instar de l'exercice 2018, liés aux incertitudes et aux tensions politiques générés par la crise italienne et, plus globalement, par la montée en puissance des extrêmes pouvant impacter la stabilité de la zone euro.

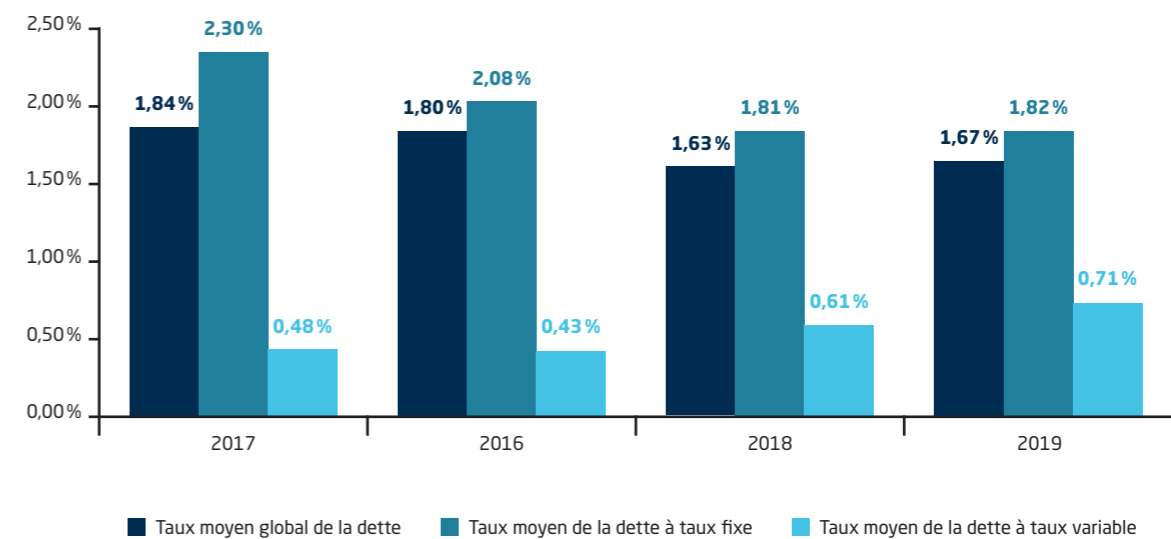
Evolution anticipée des taux sous l'effet de la normalisation de la politique monétaire de la BCE



L'adaptation de la stratégie de la dette régionale au contexte de taux

En 2019, la Région des Pays de la Loire anticipe un renchérissement du coût de sa dette nouvelle de 0,40 points passant de 1,27% pour la nouvelle dette souscrite en 2018, à 1,67%, pour les nouveaux emprunts souscrits en 2019. L'évolution du coût de son stock devrait également être en légère hausse passant de 1,63% en 2018 (taux prévisionnel) à 1,67% en 2019 soit 0,04 points. L'évolution prévisionnelle du coût moyen de la dette régionale (exprimé à travers la notion de taux moyen) est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Évolution prévisionnelle du coût moyen de la dette (en compte administratif anticipé, hors PIC)

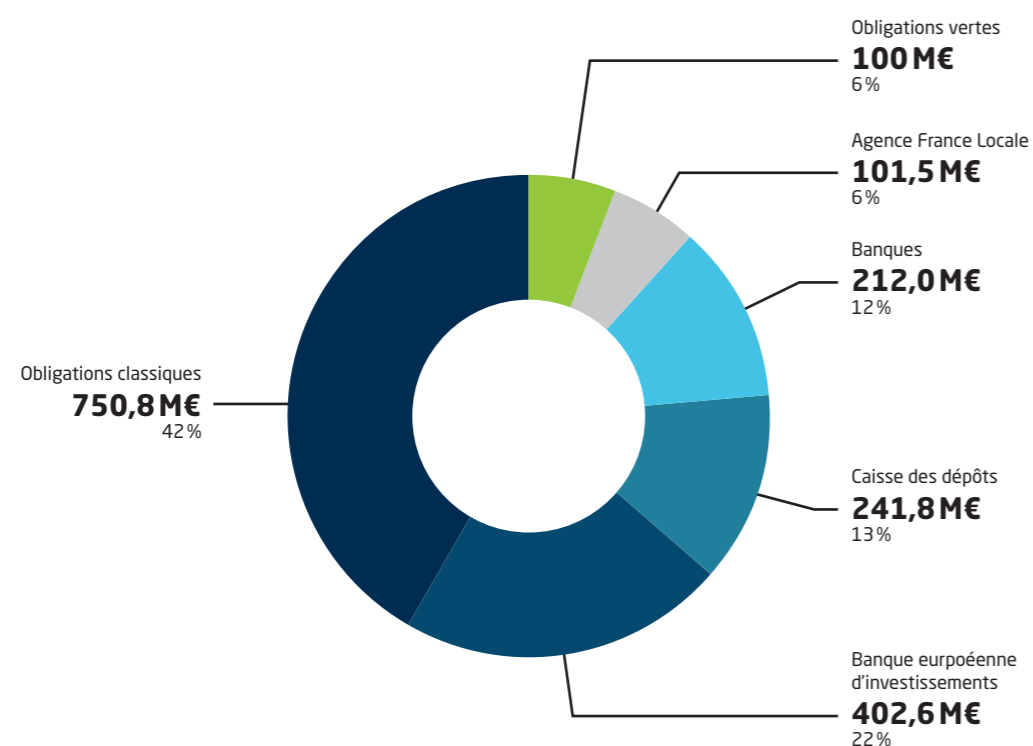


Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre et de renforcer la stratégie régionale de diversification des leviers de financement afin, d'une part, de préserver l'accès de la Région à la liquidité et, d'autre part, d'optimiser le coût de sa dette en réduisant sa dépendance à l'égard des prêteurs.

Ainsi, la Région des Pays de la Loire ambitionne, pour 2019, de poursuivre les négociations avec la Banque européenne d'investissement afin de souscrire une enveloppe de financement d'un montant prévisionnel de 220 M€. Cette enveloppe sera destinée à financer en priorité l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que le développement du numérique sur le territoire ligérien. La Région des Pays de la Loire s'attache à privilégier la recherche de ce type de prêts institutionnels qui présentent à la fois des taux d'intérêts réduits par rapport aux conditions du marché, et des périodes de mobilisation pluriannuelles permettant de sécuriser le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement 2018-2021.

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle de la dette régionale par type de prêteurs au 31 décembre 2019.

Répartition prévisionnelle de la dette par type de prêteurs au 31/12/2019



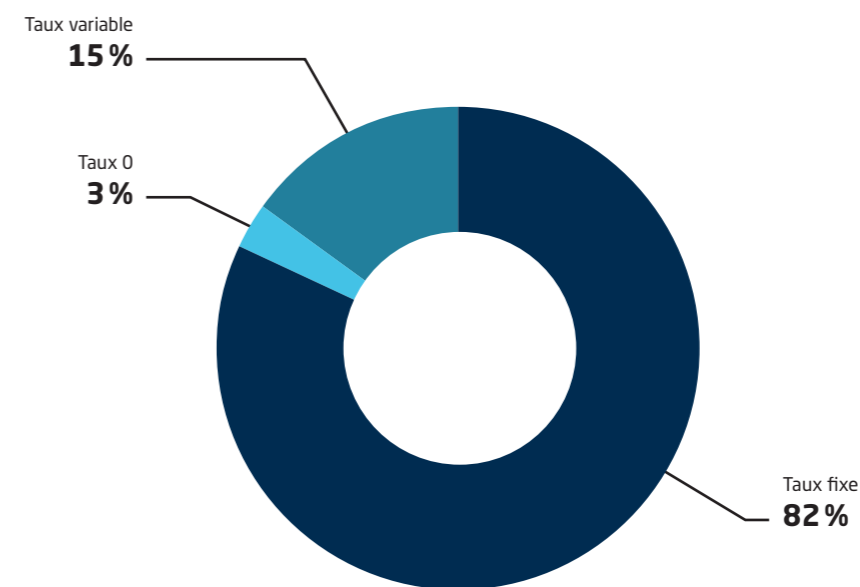
Afin d'optimiser le coût de sa dette, la Région des Pays de la Loire met en œuvre une répartition équilibrée du risque de taux (taux fixe, taux variables).

Cette recherche d'équilibre entre le taux fixe et le taux variable est illustrée dans le graphique ci-dessous. Ainsi, la dette régionale est majoritairement souscrite à taux fixe, dans un objectif de sécurisation.

Il convient de noter que depuis 2016 la Région n'a souscrit que des emprunts à taux fixe. Cette situation est la résultante de deux facteurs :

- Le souhait de cristalliser des taux très performants à taux fixe ;
- Le manque d'appétence des investisseurs pour proposer des taux variables sur des maturités courtes (5 ans) en raison du très faible rendement de ce type d'emprunt du fait des indices très bas.

Répartition prévisionnelle de la dette par type de taux au 31/12/2019



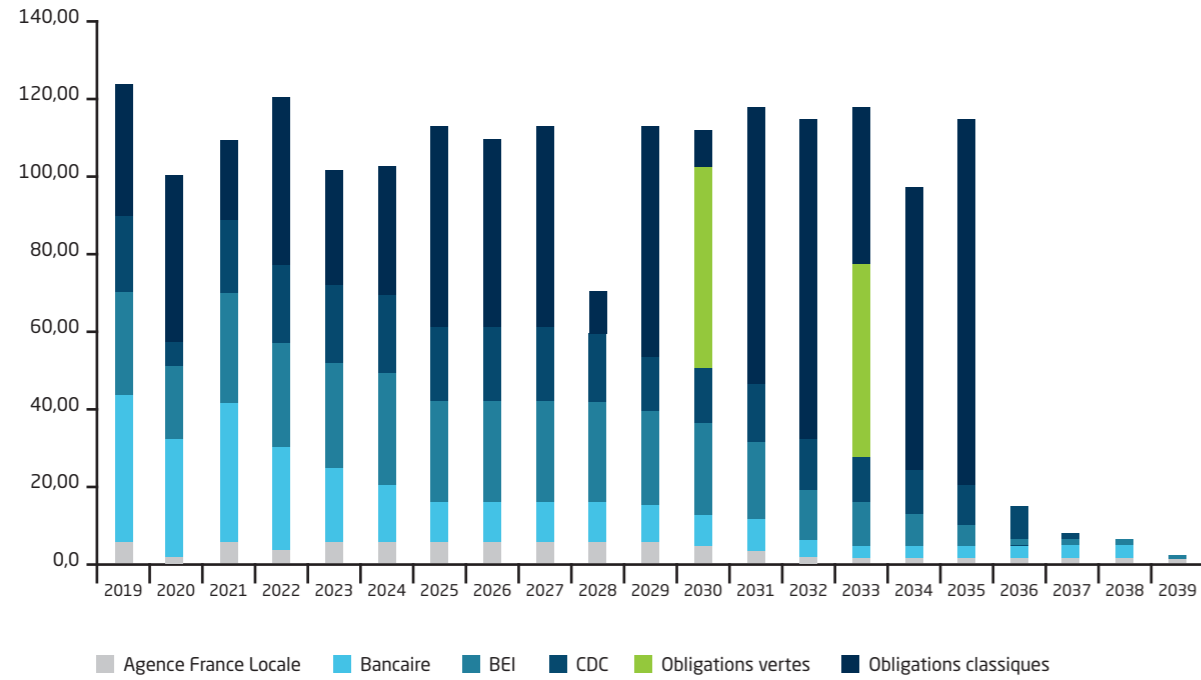
La diversification du portefeuille d'emprunt sous l'effet du recours aux émissions obligataires conduit la Région à gérer l'imbrication des deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette in fine (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

La stratégie de la Région consiste à lisser ce profil d'amortissement afin de limiter les pics de dette obligataire. Ainsi :

- Les emprunts obligataires sont divisés en plusieurs souches sur des maturités différentes ;
- Les nouveaux emprunts amortissables sont négociés avec possibilité d'amortissement à la carte ménageant des années blanches sans remboursement de capital.

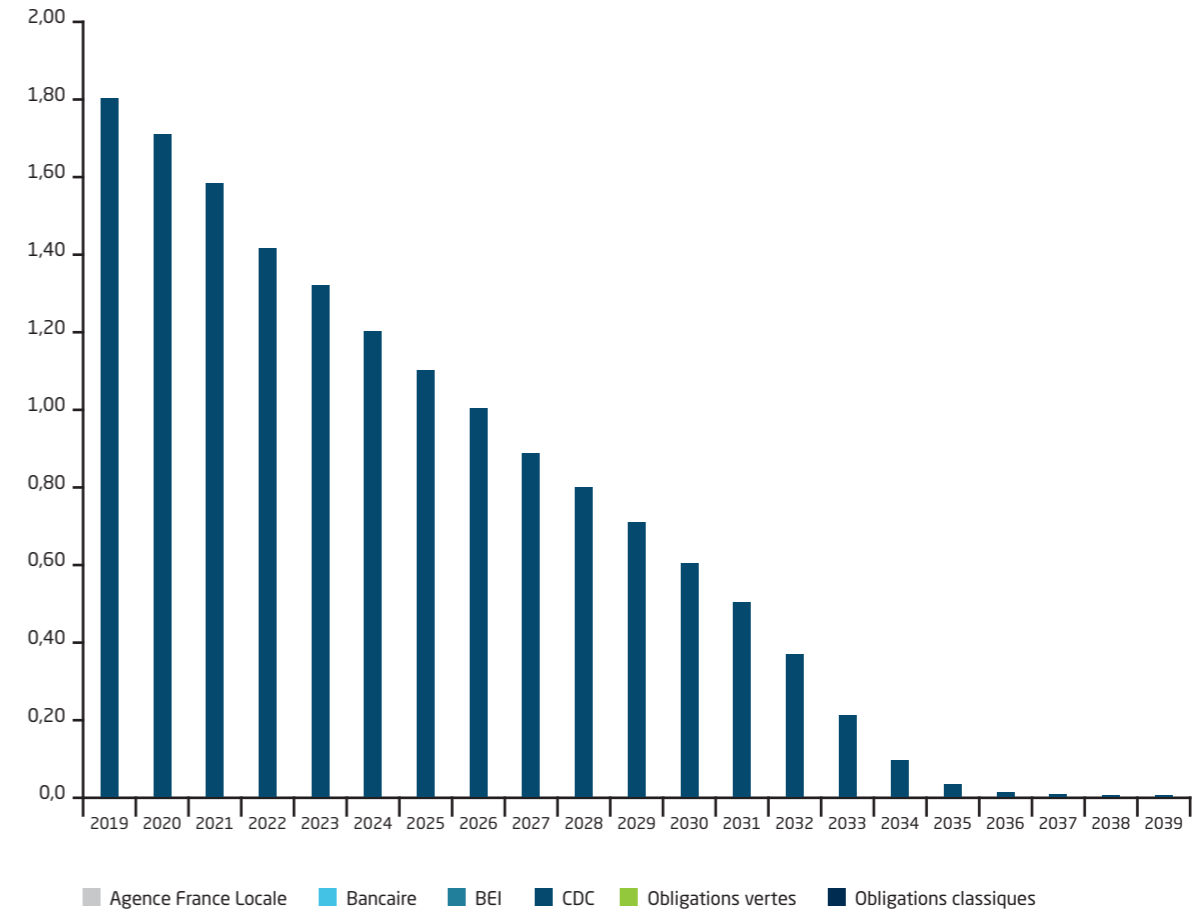
Aussi, au regard de cette stratégie, le profil d'amortissement prévisionnel de la dette, au 31 décembre 2019 serait le suivant :

Profil prévisionnel d'amortissement de la dette au 31/12/2019
(amortissement en M€)



Le profil d'extinction de dette est, par ailleurs, présenté ci-dessous.

Profil prévisionnel d'extinction de la dette au 31/12/2019
(capital restant dû en Mds €)



L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale

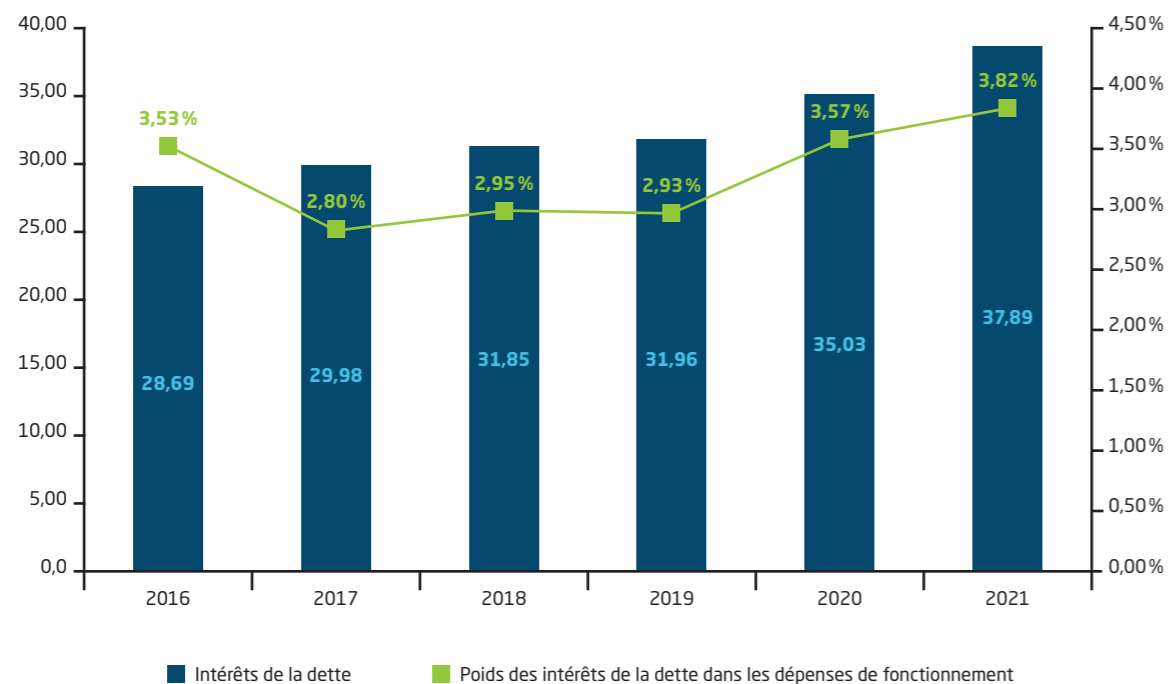
En section de fonctionnement : les intérêts de la dette

Comme évoqué précédemment, la dette régionale est une dette sécurisée majoritairement souscrite à taux fixe. La Région dispose ainsi d'une visibilité relativement aisée quant à l'évolution des intérêts de son stock de dette compte tenu de l'exposition de la dette régionale à un risque de fluctuation des taux qui demeure très limitée.

S'agissant des emprunts futurs qui seront réalisés sur la période 2019-2021, la Région a fait le choix de recourir à des hypothèses de taux conservatrices dans un objectif de prudence. S'agissant des emprunts réalisés à taux fixe, la Région anticipe une évolution des taux de l'ordre 0,50% chaque année soit 2,00 % en 2019, 2,50% en 2020 et 3,00% en 2021. S'agissant des emprunts à taux variable, la Région anticipe une marge bancaire de 0,80% sur l'ensemble de la période.

L'évolution anticipée des intérêts de la dette est représentée ci-dessous. Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Région ne dépassera pas 3,82% sur la période.

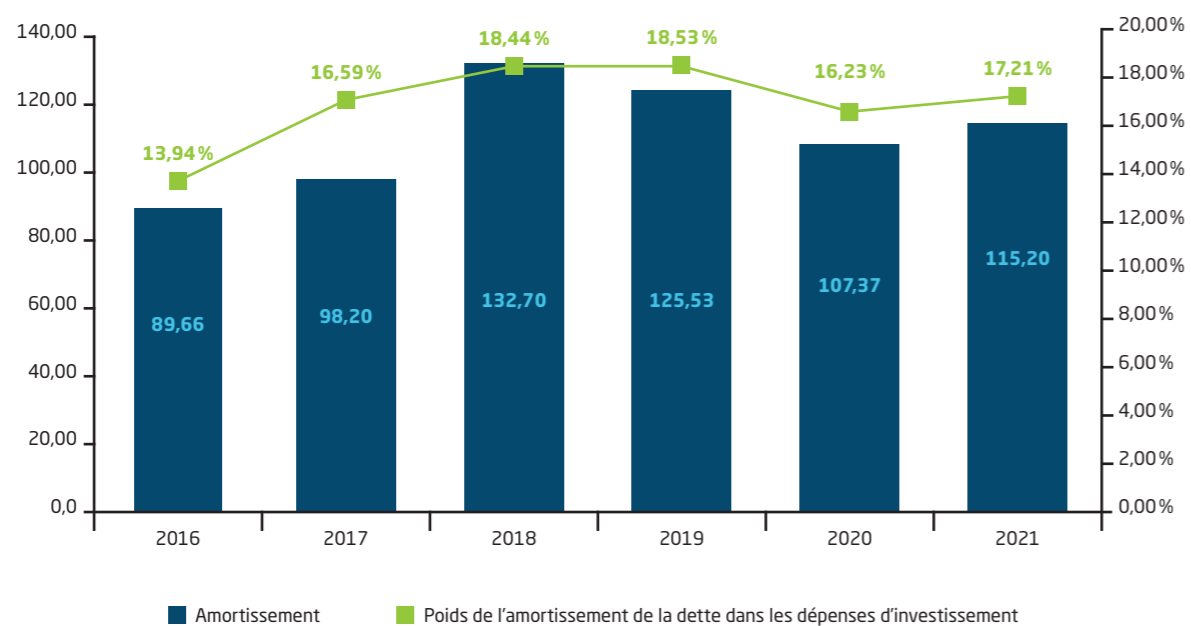
Évolution prévisionnelle des intérêts de la dette (en M€)



En section d'investissement : le remboursement en capital de la dette

Sur la période 2019-2021, la Région anticipe la réalisation d'un volume d'emprunt de l'ordre de 517,6 M€. L'évolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette est présentée ci-dessous.

Évolution prévisionnelle du remboursement en capital de la dette (en M€)



La période 2019-2021 sera marquée par le remboursement de 5 emprunts obligataires réalisés en 2015 pour un volume total de 77,6 M€, dont 15 M€ en 2019, 42,6 M€ en 2020 et 20 M€ en 2021.

Sur la période 2019-2021, le poids du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissements est en moyenne de 17,3%.

L'évolution prévisionnelle de l'épargne nette, à savoir l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette est présentée ci-dessous.

Évolution prévisionnelle de l'épargne nette (en M€)



La trajectoire financière 2019 - 2021 de la Région

La stratégie financière de la Région a été saluée par l'Agence de notation Standard and Poor's qui a relevé la note de référence à long terme de la Région Pays de Loire de « AA- » à « AA » lors de sa revue de notation en juin dernier, soit la meilleure note que puisse obtenir une collectivité selon les critères de Standard and Poor's, puisque ces dernières ne peuvent bénéficier d'une notation supérieure à celle de l'Etat français.

L'agence de notation souligne notamment que : « **La Région bénéficie d'une gouvernance et d'une gestion financières très favorables. Le pilotage budgétaire et le suivi de l'exécution budgétaire sont de qualité. Les objectifs budgétaires sont précis (avec notamment une épargne brute supérieure à 250 millions d'euros, soit 19% des recettes de fonctionnement, et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans), la gestion de la dette prudente et diversifiée, et la gestion de la liquidité efficiente et optimisée. De plus, comme en 2017, la Région a montré sa capacité à présenter des réalisations budgétaires conformes à sa prospective financière et respectant ses objectifs budgétaires.** »

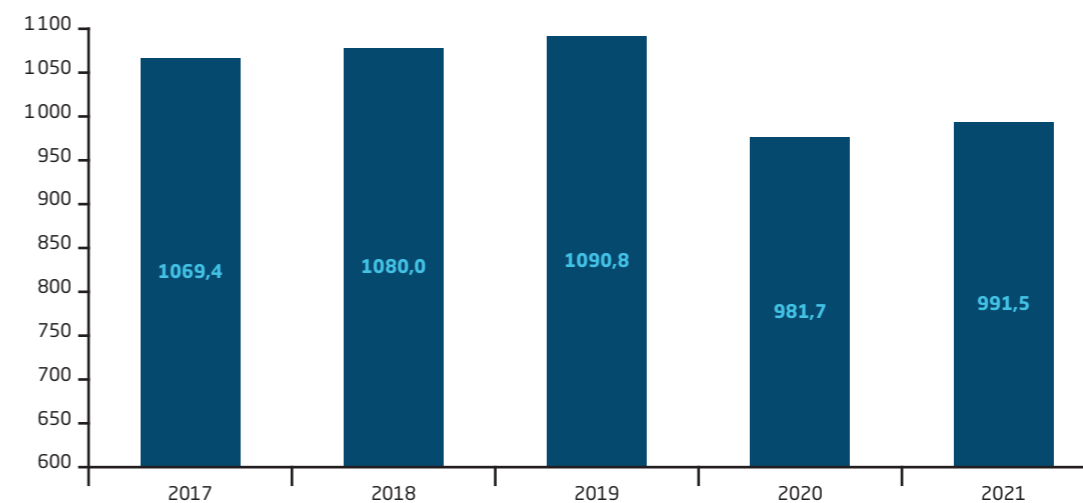
Ce relèvement de la notation financière de la Région est lié à la transparence et à la cohérence entre la stratégie financière telle qu'elle est annoncée et son respect dans la mise en œuvre. Standard and Poor's salue la capacité de la Région à tenir la trajectoire votée par l'assemblée délibérante, ainsi qu'à respecter les engagements budgétaires et financiers pris devant les Ligériens. Depuis 2016, la Région s'est engagée à tenir un cap de sérieux budgétaire reposant sur des piliers fondamentaux qui ont déjà été présentés :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, autour de 250 M€ ;
- Un niveau d'investissement significatif qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques qui relève de notre responsabilité tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non recours au levier fiscal.

S'agissant de la période 2019 - 2021, la Région continuera de respecter ces piliers.

En dehors du Plan Investissement Compétences dont la maquette budgétaire est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat, la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (en compte administratif anticipé - en M€)



L'évolution des dépenses sera limitée à 1,0% à compter de 2019 conformément à ce qui avait été annoncé lors des orientations budgétaires pour 2018. La Région tiendra donc les engagements demandés par l'État concernant l'encadrement des dépenses de fonctionnement.

Afin de tenir compte de la réforme de l'apprentissage, la Région des Pays de la Loire anticipe une baisse des dépenses liées à l'apprentissage de 120 M€ en 2020.

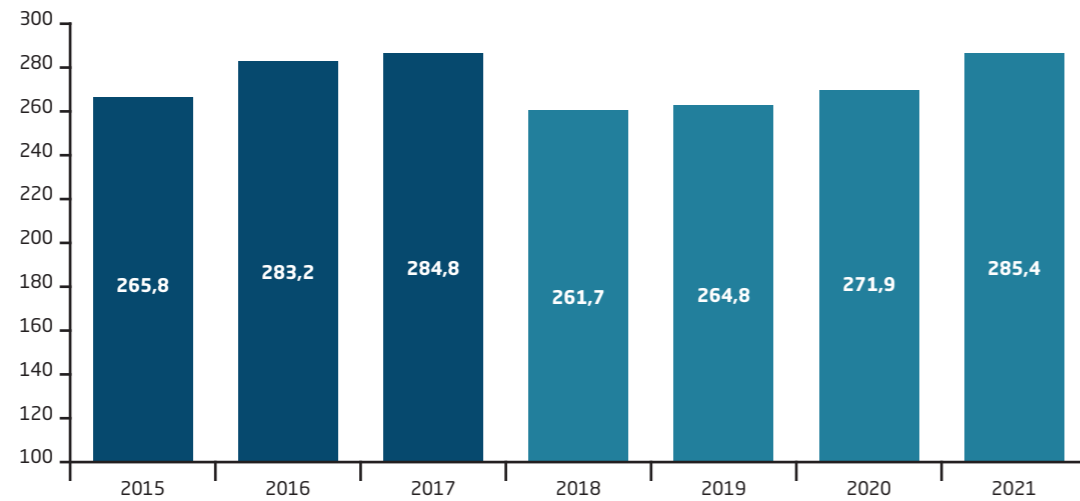
En matière d'investissement, la trajectoire définie permet d'anticiper des dépenses s'élevant, hors amortissement de dette et hors fonds européens, à 450 M€ par an sur le reste du mandat.

Dépenses d'investissement hors dette et fonds européens (en M€)



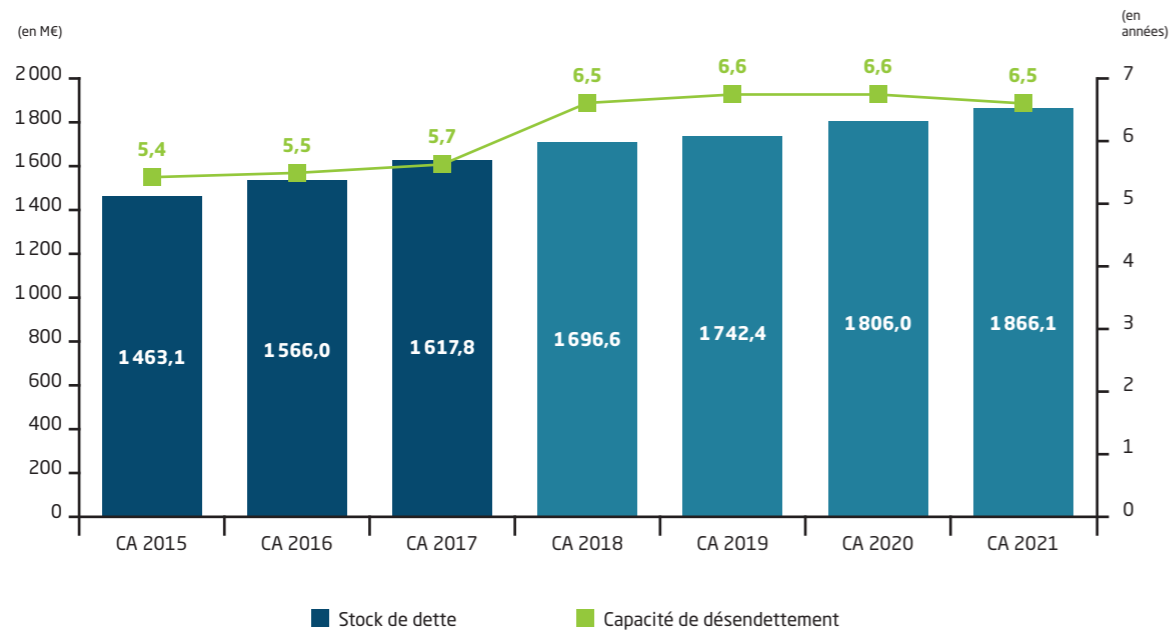
Le niveau d'épargne brute en 2018 est anticipé en compte administratif à 261,7 M€ en 2018, avec un taux d'exécution similaire aux années précédentes. En 2019, le dynamisme envisagé sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Taxe sur les cartes grises ainsi que la TVA, permet une hausse de l'épargne brute à hauteur de 264,8 M€ en compte administratif anticipé.

Évolution prévisionnelle de l'épargne brute (en M€)



L'impact de l'évolution prévisionnelle de l'épargne sur le niveau de la capacité de désendettement de la Région est présenté ci-dessous.

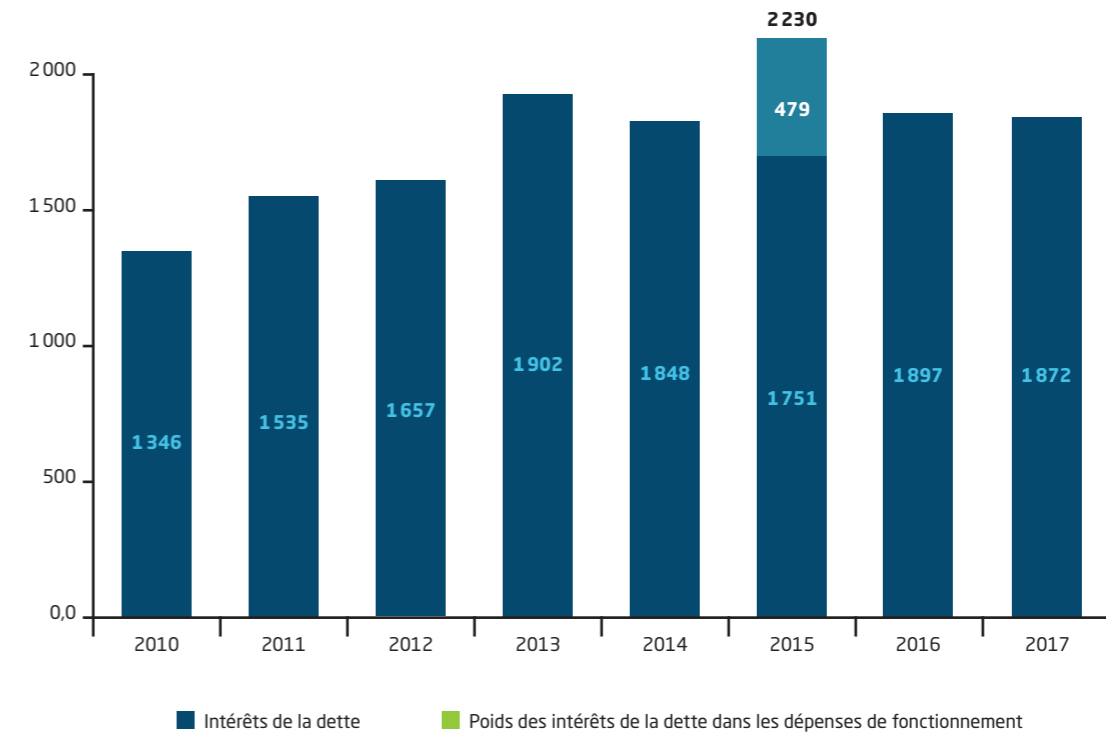
TRAJECTOIRE DU STOCK DE DETTE ET DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT À L'HORIZON 2021 EN COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ



Les restes à payer

Les efforts visant à infléchir le stock de restes à payer et à maintenir des ratios à des niveaux supportables au regard de la trajectoire financière de la collectivité se sont poursuivis en 2017 et 2018. À la fin de l'exercice, le volume des autorisations de programme affectées et non mandatées s'élevait à 1 871,8 M€ soit une baisse de 25 M€ par rapport à 2016.

Évolution des restes à payer (AP affectées non couvertes par des CP mandatés) (en M€)



Les autorisations de programme

Le volume des autorisations de programme anticipé pour le budget primitif 2019 sera de 450 millions d'euros, conformément à la trajectoire déjà exposée.

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE AU SERVICE DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Le combat pour l'emploi local

La majorité régionale développe une action complète en utilisant tous les leviers disponibles pour remporter la bataille de l'emploi dans les Pays de la Loire. Il s'agit à la fois de favoriser la croissance, la recherche et l'innovation des entreprises et des exploitations agricoles mais aussi de préparer au mieux les Ligériens : apprentissage, formation professionnelle, politique éducative, concourent à une même mobilisation pour l'emploi local.

Repenser une politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue pour plus d'efficacité et de cohérence

La politique de formation professionnelle continue de la Région a été repensée dès le Budget primitif 2017. Elle est désormais structurée en trois programmes formant le « continuum » d'un parcours vers l'emploi :

- Programme PREPA : pour aider les demandeurs d'emploi les plus en difficulté à définir un projet professionnel réaliste et / ou acquérir les savoirs de base ;
- Programme VISA : pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir un premier niveau de qualification ou d'accroître celui qu'ils possèdent déjà, en les formant aux métiers pour lesquels des besoins de recrutement sont signalés ;
- Programme ACCES : pour faciliter l'accès direct à un emploi repéré, ou à la création / reprise d'entreprise.

Pleinement effective depuis 2018, la nouvelle offre de formation professionnelle continue concentre les moyens de la Région vers les formations les plus efficaces pour un retour rapide vers l'emploi. Elle permet en effet de maintenir un niveau élevé de formations courtes d'adaptation à l'emploi (avec le concours de Pôle emploi et des fonds mutualisés des branches professionnelles). De même, par un forfait « accompagnement performance », elle incite les organismes à travailler le placement des stagiaires en emploi à l'issue de leur formation.

Ainsi, les conditions d'une meilleure insertion professionnelle sont réunies avec cette architecture plus efficiente des programmes de formation de la Région.

Par ailleurs, dès décembre 2017 jusqu'à la fin 2018, **la Région aura élaboré avec ses partenaires l'ensemble des cadres stratégiques lui permettant d'exercer pleinement ses compétences de pilotage et de coordination de la formation professionnelle :**

- Il s'agit tout d'abord de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP), que la Région a arrêtée avec l'État et les partenaires sociaux. Elle pose notamment le principe d'une organisation territoriale simplifiée et unifiée des politiques d'emploi, de formation ainsi que d'orientation professionnelles. Le Schéma des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé définit pour sa part les évolutions qualitatives et quantitatives des formations à opérer d'ici 2022.
- Il s'agit aussi du Plan de bataille pour l'emploi, qui organise de nouvelles réponses aux difficultés de recrutement des entreprises dans 18 territoires de solutions, en déclinaison opérationnelle de la SREFOP.

- Il s'agit enfin du Plan d'investissement dans les compétences conclu avec l'État en 2018 (convention « d'amorçage ») et en cours d'élaboration pour 2019-2022 (Pacte régional pour l'emploi et les compétences). Il constitue le volet formation du Plan de bataille pour l'emploi, en apportant des moyens et objectifs supplémentaires pour la qualification et l'accès à l'emploi des personnes les moins qualifiées.

L'année 2019 verra la pleine application de ces cadres stratégiques, en particulier :

- La poursuite de la remontée des besoins au niveau régional par **les dialogues sectoriels** économie - emploi- formation, organisés avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels (branches professionnelles, chambres consulaires, OPCA, État, Pôle Emploi, observatoires de branches...). Lancés par la Région, les dialogues sectoriels ont pour objectif d'identifier avec précision les besoins en compétences des entreprises pour adapter ou compléter l'offre de formation professionnelle régionale, initiale et continue. Des plans d'action sectoriels, élaborés dans le prolongement des dialogues sectoriels, formaliseront les engagements de la Région et des branches relatifs à l'évolution de l'offre de formations initiales, par apprentissage ou continues, afin de répondre aux besoins de recrutement évalués à l'échelle régionale, mais aussi à l'implication des entreprises en matière de valorisation des métiers, et à l'évolution des conditions d'exercice des métiers. Les premiers dialogues sectoriels, initiés en 2017-2018, portent sur les métiers du numérique, de l'industrie, du transport et de la logistique, du bâtiment et des travaux publics.
- **La mise en œuvre des plans d'actions dans chacun des 18 territoires uniques de solution**, co-présidés par un élu régional et le sous-préfet, qui auront été installés en 2018. Ils permettront d'adapter en continu l'offre de formation par rapport aux besoins ainsi que de mieux cibler les actions d'orientation, d'accès à l'emploi et d'aide au recrutement, avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux.
- La réalisation, **dans chacun des 5 territoires d'expérimentation** (Nord-Loire-Atlantique, Maine-et-Loire Est, Sud-Mayenne, Sud-Sarthe, Vendée-Nord), **du suivi individualisé de 15 à 20 entreprises afin de leur apporter une réponse globale et coordonnée à leurs difficultés de recrutement**. Les enseignements de cette expérimentation seront tirés, afin d'envisager la généralisation des méthodes et dispositifs ayant fait leurs preuves.
- Le déploiement de nouvelles approches du recrutement centrées sur les compétences, en particulier en partenariat avec Pôle emploi s'agissant de **la méthode de recrutement par simulation ainsi que des périodes de mise en situation professionnelle**.
- La mise place des nouveaux dispositifs décidés en 2018 : **aides individuelles à la formation renforcées pour les 50-54 ans** (initiée en 2018 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Projets Professionnels), ainsi que **le « Parcours TPME »**, formation longue (800 heures) d'adaptation à l'emploi spécialement pensée avec Pôle emploi, AGEFOS-PME et la CPME, pour les PME faisant face à des d'importantes difficultés de recrutement.
- **Le déploiement des « Plateformes de mobilité »**, expérimenté en Sarthe, sera progressivement étendu à chacun des départements de la région.
- **La mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences, qui prévoit pour 2018 la réalisation de 6 837 places de formation supplémentaires en faveur des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés**, sera évaluée, notamment au regard des difficultés de repérage et d'orientation des demandeurs d'emploi vers les formations qui leur sont destinées. De nouvelles actions (permettant de lier découverte professionnelle et entrée en formation qualifiante ainsi que remise à niveau et qualification) seront proposées dès 2019, afin **d'offrir aux personnes les plus en difficultés des parcours de formation renforcés, plus lisibles et sécurisés, sans rupture entre leurs étapes**.
- **La refonte du site du CARIFOREF**, décidée en 2018, aura avancé avec la réalisation de plusieurs livrables : notamment **l'ajout d'un espace « entreprise »** en phase avec la priorité 3 du Plan de bataille pour l'emploi. De même, lancée en septembre 2018, **l'évaluation en ligne par les stagiaires de leur formation** se poursuivra. Cette évaluation sera visible et consultable par le grand public sur le site du CARIFOREF. D'une manière générale, **les systèmes d'information de la Région, de Pôle emploi, de l'ASP et du CARIFOREF poursuivront leurs interfaces**, pour plus d'efficacité et de fluidité en faveur des demandeurs

d'emploi et permettre une consolidation régionale et nationale (projet AGORA de la DGEFP confié à la Caisse des dépôts et consignations).

- S'agissant des formations sanitaires et sociales, en application de la Loi du 5 mars 2014, la Région exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 une nouvelle compétence **d'agrément des formations**. Près de 120 formations et 8 500 apprenants sont directement concernés. **La Région devient autorité organisatrice et son Schéma se voit conférer un caractère prescriptif**. Par ailleurs, **les dialogues de gestion avec les instituts seront poursuivis**, afin de veiller à la maîtrise des coûts de fonctionnement. En outre, de nouveaux investissements seront réalisés afin de renforcer la proximité et la qualité des formations, avec, en particulier, **le projet de campus sarthois des formations sanitaires et sociales**. Enfin, compte tenu de la baisse des inscriptions aux concours d'entrée en écoles d'aides-soignantes, alors que les besoins de recrutement pour ce métier sont importants, **la Région mettra en œuvre de nouvelles actions pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant** : actions de découverte du métier, préparation au concours, promotion et revalorisation du métier avec l'ARS et les employeurs.

Au cours de l'année 2019, d'importantes évolutions sont à prévoir, qui appellent une vigilance particulière :

- **Changements dans les circuits de financement de la formation professionnelle continue** suite à l'adoption du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». La loi renforce le compte personnel de formation, mais fait disparaître le Plan de formation pour les entreprises de plus de 50 salariés. Il conviendra de s'adapter au fur et à mesure de la parution des décrets d'application et de veiller à ce que **le financement des formations courtes d'adaptation à l'emploi par les partenaires sociaux ou Pôle emploi puisse perdurer**.
- Il conviendra également de tenir compte de **la nouvelle convention d'assurance chômage** que le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de négocier. En effet, elle aura nécessairement un impact sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, notamment sur **le maintien de la rémunération de fin de formation** pour les stagiaires dont les droits à l'indemnisation chômage (au titre de l'aide au retour à l'emploi formation) ne vont pas jusqu'au terme de la formation. À titre indicatif, cette rémunération est évaluée à près de 11 millions d'euros, aujourd'hui prise en charge au titre de l'assurance chômage par Pôle emploi pour les stagiaires dont la formation est financée par la Région.
- Enfin, la réforme en cours des référentiels des formations sociales, la substitution de Parcoursup aux concours pour l'accès aux formations sanitaires et sociales post bac, ou encore les conséquences de la Loi « ORE » (n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) **entraîneront de nouvelles dépenses contraintes pour les Régions, dont il conviendra de s'assurer de la juste compensation par l'État**.

Continuer à soutenir l'apprentissage malgré les incertitudes créées par la réforme

Le gouvernement a adopté en conseil des ministres, le 27 avril 2018, le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel intégrant trois volets de réforme : formation professionnelle, apprentissage et assurance chômage. Les travaux parlementaires sur ce texte ont été clôturés, avec une adoption définitive par l'Assemblée nationale le 1^{er} août et une promulgation le 4 août 2018. **Le texte a été jugé partiellement contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel**, le 4 septembre 2018, à la suite de trois saisines distinctes effectuées par des députés et des sénateurs.

La réforme prévoit, pour la compétence apprentissage confiée aux régions par les lois de décentralisation de 1983, de **transférer sa gestion aux branches professionnelles à compter du 1^{er} janvier 2020**.

Cette réforme représente un mouvement historique de recentralisation au moment même où la Région Pays de la Loire est reconnue comme exemplaire dans son action en faveur de l'apprentissage en affichant d'excellents résultats et des dispositifs innovants. Les bénéfices du plan de relance engagé

en 2016 sont tangibles : **le nombre d'apprentis a augmenté de 11 % en deux ans, alors même que la progression nationale n'est que de 4,2 %.**

Cette réforme à contre-courant déstabilise l'action publique régionale dans ce domaine, alors qu'elle a contribué à faire de l'apprentissage une voie de formation reconnue comme un parcours d'excellence pour les jeunes et un outil privilégié de renouvellement des compétences pour les entreprises. L'apprentissage constitue ainsi un chemin court et pertinent vers un emploi de qualité.

En prenant l'initiative d'un Grenelle extraordinaire de l'apprentissage en Pays de la Loire le 7 juin dernier, **la Région a souhaité sensibiliser les quelques 500 acteurs ligériens de l'apprentissage et les parlementaires de la région sur les inquiétudes liées à la gouvernance du futur dispositif, à la carte des formations et aux risques pesant sur le financement des investissements.**

Malgré ce coup dur, **la Région Pays de la Loire souhaite dès à présent réaffirmer son soutien à l'apprentissage.** Si son rôle a bien entendu vocation à évoluer dans le nouveau cadre national, la Région continuera de lui accorder une grande attention. **Ainsi, la détermination de la Région s'exprimera par le maintien de l'effort propre régional pour développer l'apprentissage et promouvoir les métiers.** Les nouvelles orientations de l'action régionale en matière d'apprentissage seront précisées très rapidement aux acteurs impliqués : apprentis et familles, CFA, maîtres d'apprentissages, entreprises.

Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local

Poursuivant l'**objectif d'efficacité** affirmé dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région capitalise sur le travail d'analyse des dispositifs et acteurs de l'écosystème ligérien, qui a permis de recentrer les initiatives existantes grâce à un dialogue de gestion concerté et de veiller à la subsidiarité du soutien régional dans une logique d'effet levier.

Fort de cette base, la Région a réaffirmé en 2018 **son ambition pour l'industrie**, à travers le soutien à l'excellence du manufacturing (renforcement de l'AMI Industrie du Futur, accompagnement fort de la démarche French Fab). L'enjeu pour 2019 est de porter et diffuser la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs sur le territoire au bénéfice des entreprises (aides à l'investissement, identification des ressources techniques, appui aux clubs French Fab départementaux, animation gouvernance).

2019 sera également l'année de **la structuration du réseau Technocampus**, auquel la Région souhaite donner un rayonnement plus ambitieux et qu'elle souhaite doter de nouvelles briques. La Région travaille ainsi sur les standards de qualité et d'excellence liés au dépôt de la marque Technocampus, sur la mise en réseau des différentes plateformes et sur la construction de nouvelles, en lien avec les besoins des entreprises ligériennes. Ainsi, l'opération Technocampus acoustique au Mans est en cours, avec le lancement des consultations d'architecte. De la même manière, le projet de Technocampus robotique/cobotique à la Roche-sur-Yon verra en 2019 la traduction concrète des premières synergies entre industriels, académiques et établissements de formation. Avec le projet de Technocampus de l'électronique de génération 2 à Angers, de nouvelles modalités d'organisation seront développées pour créer et accélérer l'industrie électronique du futur (plateforme nationale technologique et de services, distribuée et connectée au monde des PME/ETI).

Afin de donner à voir à l'ensemble des entreprises ligériennes, quel que soit leur degré de connaissance, les ressources disponibles en Pays de la Loire pour **favoriser l'innovation et la compétitivité**, la Région mettra également en œuvre en 2019 les mesures du rapport « Ensemble pour innover » adopté au BS de juin 2018. 2019 sera ainsi l'année de lancement de l'Innovation Tour et des stages expérience recherche.

En termes **d'outils d'ingénierie financière**, le cadre juridique pour la mise en place du futur fonds de fonds est désormais fixé et des échanges sont en cours avec les services de l'État pour valider ce schéma qui pourrait faire doctrine à l'échelle nationale. En parallèle, les discussions avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) permettent d'envisager, dès 2019, un premier abondement pour renforcer les activités d'investissements directs du fonds régional de co-investissement, Pays de la Loire Participations et permettre à la Région de disposer d'une capacité d'investissement en adéquation avec les besoins en fonds propres des PME ligériennes dans cette période de croissance.

Par ailleurs, la Région souhaite en 2019 afficher **son ambition en matière d'accompagnement à l'économie sociale et solidaire.** Elle poursuivra son effort d'acculturation des acteurs du développement économique pour faire connaître aux porteurs de projet concernés les dispositifs d'accompagnement et de financement auxquels ils ont droit. La Région souhaite également renforcer, en étroite collaboration avec la CRESS et les réseaux locaux de l'ESS, l'accompagnement des porteurs de projet en proximité sur l'ensemble du territoire et l'ambition régionale en termes de nouvelles initiatives d'innovation sociale.

En 2018, la Région a défini son ambition maritime et adopté, après une large concertation, **un plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire** dont la mise en œuvre va s'intensifier sur la période 2019-2021 avec un objectif fort de structuration et de développement de la filière. Par ailleurs, suite à l'ouverture par l'État d'un débat sur la gouvernance des ports, la Région a animé en 2018 une réflexion sur les perspectives de développement du grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire dont elle va continuer à soutenir les investissements et la dynamique commerciale dans un cadre redéfini.

Enfin, après des évolutions importantes dans les outils d'aides et les partenariats avec les acteurs, l'action de la Région s'inscrira en 2019 dans la **continuité de la mise en œuvre de schémas et plans pour les secteurs du tourisme, de l'économie de résidentielle et du numérique.**

Dans le domaine de l'internationalisation de l'économie, l'année 2019 sera une année charnière avec la mise en œuvre de la **Team France Export Pays de la Loire**, dont la Région sera le pilote avec ses partenaires du Hub International (État, Business France, Chambres consulaires, CCEF, BPI...).

Par ailleurs, la Région amplifiera **les démarches d'accompagnement et de diagnostic des potentiels** à l'export avec **un pack export renforcé** et la montée en puissance du dispositif RH export, des VIE et des groupements export. Elle maintiendra également son soutien aux initiatives collectives à l'export des acteurs économiques afin de favoriser le « chasser en meute » et accompagnera la dynamique de **collectifs régionaux sur des salons/missions autour des filières d'excellence** (IAA, pêche, végétal spécialisé, nautisme, industrie du futur, EMR, mode-textile...). Le croisement innovation et international sera ainsi au cœur de la stratégie internationale.

Enfin, la Région poursuivra son **travail d'analyse des PME exportatrices du territoire avec l'INSEE** et lancera une campagne d'évaluation de ses aides export afin d'adapter son soutien aux besoins des entreprises.

Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne

Pour l'agriculture, la trajectoire envisagée pour 2019 s'inscrit dans la continuité de celle définie en 2018, qui avait déjà intégré les orientations nouvelles de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020 « De notre Terre à notre table » et notamment le programme de développement rural 2014-2020 ainsi que le programme opérationnel FEAMP 2014-2020. Sur la base d'une forte dynamique de projets en 2018, de nouvelles actions sont proposées en 2019 en vue de renforcer certains des six axes de la stratégie régionale.

En premier lieu il s'agit de poursuivre, **les orientations en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire**, premier secteur économique de la région avec 170 000 emplois induits et 20

milliards d'euros de chiffre d'affaires. La Région est déterminée à y accompagner la création d'emplois en facilitant l'installation et la transmission, en innovant et en formant. Afin que les filières alimentaires rayonnent au niveau national et international, la Région les accompagnera du local au grand export, pour répondre à la demande de consommateurs aux attentes et habitudes très diverses. Afin de pérenniser les activités économiques, la Région activera pendant cette période les leviers à sa disposition, dans le cadre de ses compétences, pour protéger l'environnement et les acteurs économiques en difficulté. Enfin, la Région cherchera à fédérer les acteurs des filières alimentaires ligériennes, de l'amont à l'aval.

Suite à la clarification de l'écosystème de l'alimentation et du végétal spécialisée finalisée en 2018, la Région accompagnera **les deux pôles de compétitivité Valorial et Végépolys** dans la réforme initiée par l'État (phase 4 des pôles).

Dans la continuité des différentes réunions départementales d'information sur **l'accompagnement possible en région envers les industries agroalimentaires**, la Région poursuivra la mise en œuvre de ses dispositifs. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises et des possibilités de développement de sa valeur ajoutée sur le territoire. Le secteur combine des investissements lourds, de faibles marges, qui induit une faible capacité d'autofinancement et des fonds propres limités. Pour ces raisons, la Région soutient l'investissement en agroalimentaire, clé du développement, de la productivité et de l'emploi.

En tant **qu'autorité de gestion du fonds européen FEADER**, la Région gère les budgets régionaux et européens relatifs au soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires. Les enveloppes budgétaires régionale et européenne liées à cette politique s'élèvent à plus de 60 millions d'euros sur la programmation 2014-2020. L'aide régionale a un véritable effet levier sur la réalisation des investissements industriels soutenus. La Région continuera ainsi à accompagner la modernisation des entreprises agroalimentaires (PME, ETI, grands groupes) avec un souci de lien avec les territoires sur lesquelles elles sont implantées. L'année 2019 permettra de commencer à préparer le FEADER post 2020.

De même, la Région s'engage à **maintenir son effort pour moderniser les exploitations agricoles**. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien-être) et aux risques naturels. La Région s'engage à maintenir, au travers des PCAE Élevage et Végétal, son accompagnement à la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail. La Région veillera sur 2019 à ce que le Grand Plan d'Investissement de 5 milliards d'euros promis par l'État pour les filières agricoles soit le plus cohérent possible avec les dispositifs régionaux.

Le cinquième axe de la stratégie régionale visera à **favoriser la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Le FEAMP vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. Adopté par la Commission européenne, le programme opérationnel définit les orientations et présente les domaines dans lesquels une aide du FEAMP pourra intervenir. Bien que ces mesures soient définies et pilotées au niveau national par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la gestion de certaines d'entre elles est décentralisée. En Pays de la Loire, la Région est désignée organisme intermédiaire pour gérer par délégation une partie de ces mesures nationales. Une enveloppe du FEAMP de 13,1 millions d'euros lui est attribuée pour accompagner des projets ligériens. La Région veillera à accompagner au mieux l'évolution et la modernisation de ce secteur. L'année 2019 permettra de commencer à préparer également le FEAMP post 2020.

L'année 2019 verra aussi **la déclinaison de la politique régionale en faveur de l'agriculture biologique** - « Agriculture biologique : la Région s'engage ! » - avec notamment la mise en œuvre de différents appels à projets et mesures d'accompagnement.

Enfin, étant donnée son importance économique en lien avec l'environnement, il sera proposé une **feuille de route stratégique sur la filière bois**.

Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique

En matière d'éducation, la Région des Pays de la Loire doit **faire face à une poussée démographique** de sa population lycéenne sans précédent. Elle s'est illustrée une nouvelle fois à cette dernière rentrée, mais moins fortement que l'année scolaire passée.

Cette évolution démographique n'est pas sans conséquence sur les besoins de nos politiques régionales en matière d'éducation. Ceux-ci seront notamment pris en compte jusqu'à la fin de la mandature avec **l'ouverture des deux premiers lycées lancés** : Nort-sur-Erdre en 2020 et Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2021 et les extensions des lycées Léonard de Vinci (85) et La Herdrie (44). **Les ouvertures d'Aizenay et Pontchâteau interviendront quant à elles entre 2020 et 2023**. Viendront ensuite les constructions **des deux nouveaux lycées de Saint-Philbert-de-Grand Lieu et de Vertou** ainsi que des extensions complémentaires pour conforter les sites existants à Pornic, et Bouaye à horizon 2023, dont les études ont été décidées en 2018. Sans attendre, une nouvelle première phase d'extension du lycée de Pornic sera engagée en 2019. Ainsi, 120 millions d'euros seront engagés pour accompagner le Sud Loire dans les prochaines années.

Sur l'investissement, la Région a voté en 2017 sa stratégie d'investissement dans les lycées publics pour la période 2018-2024. **780 millions d'euros y seront consacrés**. Lors du budget primitif 2019, sa mise en œuvre se poursuivra par la déclinaison d'un nouveau plan d'actions annuel, élaboré au regard des résultats des études capacitaires réalisées dès 2017 et qui s'achèveront en 2019. Les études démographiques seront quant à elles poursuivies. Cette stratégie a vocation à répondre aux priorités de la mandature : **l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées**.

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la SIL. Ainsi, dans le respect de la trajectoire budgétaire décidée, la déclinaison opérationnelle annuelle de la SIL résultera d'une analyse actualisée des besoins initiaux notamment à partir des outils mis en place d'études démographiques et capacitaires et d'un dialogue revisité et poussé avec les lycées et tous les acteurs éducatifs du territoire. Les revues de gestion immobilière annuelles menées conjointement avec chaque lycée public, et engagées dès cette année en sont un exemple.

La Région poursuivra le plan de modernisation des équipements. Ainsi, tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations notamment professionnelles sur le territoire régional.

En matière de numérique, l'ambition régionale s'illustrera à travers la politique de renouvellement d'équipements informatiques, le développement des nouveaux usages (BIM, poursuite du déploiement du wifi...) et le déploiement du nouvel ENT.

En 2019, la contribution régionale au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement sera une nouvelle fois calculée avec **un mécanisme de péréquation dans des proportions proches de 2018**.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2019 sera marquée par la mise en œuvre pour la 2^e année des engagements pris dans le cadre des nouvelles conventions cadres signées avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. **La recherche d'une équité entre enseignements public et privé** a conduit à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association.

Le rattrapage des aides éducatives et sociales décidé en 2016 sur trois années est aujourd'hui achevé. S'agissant de l'investissement, la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

Les différents dispositifs d'aides sociales directes visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles sont reconduits pour l'année scolaire 2018-2019 : **gratuité des manuels scolaires, dotation de crédits d'équipement professionnel, fonds social lycéen régional, bourse au mérite** dont les critères d'éligibilité ont été élargis lors de la rentrée 2017-2018.

Le pacte éducatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens a mobilisé lors de la dernière année scolaire plus de 38 000 jeunes et l'émergence de nouveaux établissements inscrits dans des actions et de l'intérêt porté aux thématiques régionales. Les nouvelles actions : **les Trophées de l'engagement éducatif et les Ambassadeurs du Civisme se développeront en 2019.**

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la Région intervient dans ce domaine à travers le plan « Nouvelle chance pour les décrocheurs » voté en mars 2017. La Région apporte son soutien au développement d'un réseau d'écoles de production en Pays de la Loire comme une offre alternative de formation selon une pédagogie adaptée, désormais reconnue depuis le 1^{er} août dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Enfin, l'action régionale s'illustrera aussi, à travers les différents appels à projets en faveur des décrocheurs et actions de soutien en termes d'information/orientation et accompagnement des jeunes en difficulté.

Améliorer le rayonnement des Pays de la Loire dans l'enseignement supérieur et la recherche

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, les acteurs implantés sur les territoires structurent et diffusent les compétences d'avenir et alimentent l'innovation des acteurs économiques. Aux côtés de l'État, la Région des Pays de la Loire entend prendre toute sa place pour favoriser les acteurs académiques ligériens publics et privés grâce au soutien de leurs stratégies individuelles et collectives.

Depuis le début de la mandature, **le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fixé quatre priorités.**

En premier lieu, **le renforcement du développement et de l'attractivité des pôles de recherche d'excellence de la Région.** Les Pays de la Loire connaissent un retard structurel des effectifs de la recherche publique. Dans ce contexte, la Région améliore l'attractivité du territoire en attirant des chercheurs à la renommée internationale, capables **d'enclencher de nouvelles dynamiques de développement grâce à l'appel à projets « Connect Talent » qui se poursuivra en 2019.**

Depuis 2017, avec le dispositif « Étoiles montantes », la Région accompagne également les trajectoires de jeunes chercheurs ligériens prometteurs, capables de devenir les meilleurs européens de leur domaine. Ces soutiens seront concentrés sur les pôles de compétences reconnus du territoire.

Pour pallier le sous-engagement historique des organismes nationaux de recherche en Pays de la Loire, la Région a la volonté **d'encourager les arrivées de nouveaux chercheurs lauréats de concours sur son territoire.** En faisant le pari de stimuler l'ambition de ces néo-recrutés, grâce à un parrainage de haut niveau et un accompagnement « sur-mesure » au leadership de leur début de carrière, **un nouveau dispositif nommé « Académie des jeunes chercheurs »** avec pour but d'encourager l'établissement sur le territoire ligérien de chercheurs à haut potentiel.

Le second volet vise à **donner aux chercheurs les moyens d'une recherche qui s'appuie sur les filières régionales majeures,** tout en étant ouvertes aux nouvelles opportunités. La Région souhaite accompagner de façon privilégiée les pôles de compétences les plus reconnus et les plus prometteurs pour l'avenir du territoire, particulièrement sur les thématiques suivantes : santé, usine du futur, numérique, agriculture et agro-alimentaire, végétal, transition énergétique, tourisme, génie civil. Pour certains de ces pôles, le décloisonnement de la recherche, de la formation et de l'innovation, entrepris par les acteurs régionaux depuis quelques années, ouvre de nouvelles opportunités de développement. Ces dynamiques thématiques « RFI » pour « Recherche, Formation, Innovation » seront poursuivies avec **la volonté d'optimiser les financements au profit de projets opérationnels.** Cette priorité se traduira également par un soutien affirmé aux projets du Programme Investissements d'Avenir : citons notamment **« NEXt » de l'AAP ISITE** ou la poursuite du **projet IHU CESTI.** Dans l'optique de veiller à l'émergence des filières de demain, le programme de « Paris scientifiques » qui accompagne la prise de risque pour développer des secteurs à fort potentiel, sera poursuivi sur la période 2018 - 2022.

Le troisième axe est celui de **l'accroissement des liens avec les entreprises** pour mobiliser les compétences académiques au bénéfice de l'innovation et du développement de l'économie et de l'emploi. Il demeurera une priorité de la stratégie régionale. Les dépenses de R&D des entreprises des Pays de la Loire ont fortement augmenté ces dernières années, avec une hausse de +79% entre 2004 et 2012, mais elles restent en retrait par rapport aux objectifs nationaux (1% du PIB contre un objectif de 2%). L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des mesures pour l'innovation votées en juin 2018, notamment le soutien aux projets de chaires industrielles avec les établissements académiques des territoires ou encore le soutien aux stages de recherche sur les verrous technologiques des entreprises.

Enfin, **l'investissement pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle** constitue le dernier volet de notre stratégie en matière d'enseignement supérieur. Dans ce domaine aussi, les Pays de la Loire font face à un défi démographique sans précédent, plus marqué qu'au niveau national. Les dépenses prévues sur la période 2018-2021 **accompagnent donc les investissements structurants pour amortir le défi démographique et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.** En effet, la Région fait de la réussite professionnelle des jeunes une priorité. C'est notamment par le renforcement de la contractualisation pluriannuelle avec les trois universités (Nantes, Angers, Le Mans), que les enjeux majeurs seront soutenus. Il s'agit également de l'orientation, des dispositifs innovants d'aide à la réussite, de la transition numérique et de l'entrepreneuriat étudiant.

Le combat pour l'équité territoriale

Soutenir les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017 - 2020

Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, **la politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI se déploiera ainsi jusqu'en 2020** avec l'adoption de :

- **14 contrats territoires-région (CTR) 2020 en 2019 pour 30,06 M€.** La totalité des territoires aura ainsi contractualisé avec 48 contrats signés en 2017 et 2018 représentant 120,2 M€.
- **Un contrat de développement métropolitain (CDM) de la métropole mancelle** après ceux de Nantes Métropole et d'Angers Loire Métropole représentant 26,1 M€ et signés en 2018.

L'engagement des projets se fait au fil de l'eau avec une accélération attendue en 2019.

Par ailleurs, le soutien aux projets des communes rurales se poursuit grâce au Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) doté annuellement de 5 millions d'euros. Ainsi **depuis mi 2016, 535 communes ont été accompagnées par la Région** dans le cadre du FRDC et du fonds école pour un budget de 20,7 millions d'euros soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Le **Plan régional d'accès à la santé** se poursuivra en 2019 avec le déploiement des actions visant à renforcer l'offre de santé en Pays de la Loire afin de préparer l'avenir.

Un accompagnement spécifique en partenariat étroit avec l'ARS, les élus locaux et les professionnels de santé sera proposé aux territoires de la Région les plus concernés dans leur recherche d'installation et de maintien de professionnels de santé de premier recours.

De plus, la Région poursuivra son soutien aux projets de santé à **l'investissement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), avec 5 projets en 2019**, et répondra également aux situations d'urgence des petites communes. 15 MSP ont été soutenues depuis fin 2015 (5,5 millions d'euros de soutien régional) et ont permis l'installation de 162 professionnels dont 47 médecins. La Région est ainsi le premier financeur des maîtres d'ouvrage publics dans ce domaine.

D'autres mesures essentielles seront mises en œuvre avec la poursuite du soutien à l'ingénierie des projets locaux de santé, le déploiement du fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé ou des actions de sensibilisation auprès des étudiants en médecine pour favoriser leur installation en milieu rural.

2019 sera également l'année du plein déploiement du **Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes**, adopté en juin 2017, dont l'objectif est de contribuer à l'éducation et à la santé de ce public prioritaire pour la Région. Il concerne en premier lieu les lycéens et les apprentis en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

Lancé à l'automne 2018, **le e.pass santé permet aux jeunes Ligériens de rencontrer des professionnels de santé** de façon anonyme et gratuite afin d'obtenir des conseils sur toutes questions de santé afin d'inciter les jeunes à adopter un comportement favorable à leur santé et **la prévention des addictions** (tabac, alcool, alimentation, stress, dépistage, contraception...).

Définir des orientations stratégiques pour l'avenir des Pays de la Loire

Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire a entamé un large processus de concertation pour élaborer son nouveau schéma d'aménagement régional issu de la loi NOTRe, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui comporte un caractère intégrateur de schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur trois grands domaines consacrant le chef de filât de la Région : aménagement du territoire, environnement et transports. Lors de la session de décembre 2017, un débat a été organisé sur les objectifs du schéma au vu d'un premier diagnostic et d'une première esquisse d'une quarantaine d'objectifs structurés en cinq grands axes.

Cependant, en début d'année, **la décision du gouvernement d'abandonner le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est venue bouleverser plusieurs décennies de politiques d'aménagement du territoire et donc l'élaboration du nouveau schéma régional d'aménagement.** Outre la remise en cause d'un projet majeur d'infrastructure extrêmement structurant pour notre région, cette décision questionne la capacité des acteurs régionaux à se projeter dans un avenir commun. Aussi, la Région a-t-elle organisé rapidement un rebond collectif au travers de la réunion d'une conférence territoriale de l'action publique élargie en parlement des territoires, les 12 février et 3 juillet 2018, avec une stratégie en trois temps :

- Négociation de contreparties de l'État d'ici la fin d'année au travers **d'un contrat d'avenir pour les Pays de la Loire** ;
- Lancement d'une démarche prospective à 360 degrés en 2019 pour construire collectivement une vision partagée de notre avenir : **« Ma Région 2050 »** ;
- En conséquence, **le report de l'adoption du SRADDET à la fin 2020** a été demandé.

La démarche « Ma Région 2050 » vise, au travers d'un exercice de prospective territoriale, à **remobiliser les territoires au travers d'un projet d'avenir commun**, d'un nouveau modèle de développement. Celui-ci viendra bien évidemment alimenter le SRADDET pour les 11 thématiques qui le concernent et notamment le diagnostic prospectif du rapport d'objectifs. La Région a obtenu de l'État un report de l'adoption du SRADDET à fin 2020, lui octroyant le délai nécessaire à cette démarche. Les travaux relatifs au SRADDET se poursuivront en parallèle de la démarche « Ma région 2050 » avec notamment **une association des EPCI à la définition des règles au second semestre 2019.**

Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la feuille de route adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». Elle comprend deux volets distincts :

- Une **action européenne régionale** ;
- La **mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion** confiés à la Région au titre de la période 2014-2020.

L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires :

- Une **stratégie d'influence auprès des institutions de l'Union européenne** avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les régions et les collectivités côtières de la façade atlantique ;
- Une **action de promotion et de valorisation de l'action européenne** au plus près des citoyens ;
- Une **démarche proactive de recherche de financements européens** pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués à ces thématiques se répartissent ainsi :

- 69 % des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles ; de la présidence de la Commission Arc Atlantique, du co-financement d'un poste de volontariat européen en entreprise pour la Conférence des Régions périphériques maritimes ;
- 24 % des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- 7 % des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020, soit via l'organisation de journées d'information dédiées.

Il s'y ajoute un projet CLIPPER dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 4 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85 % des dépenses éligibles.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE, du programme de développement rural régional FEADER et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP. Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % **des Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023**. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit **un montant global de 851 millions d'euros** ainsi réparti :

- 302,7 millions d'euros pour le volet FEDER du POR FEDER-FSE ;
- 76,2 millions d'euros pour le volet FSE du POR FEDER-FSE ;
- 457,6 millions d'euros pour le PDRR FEADER ;
- 14,5 millions d'euros pour les mesures régionalisées FEAMP.

Conformément au cadre réglementaire applicable, ces montants devront être entièrement consommés avant le 31 décembre 2023. Des trajectoires annuelles de consommation sont ainsi établies sur la période d'exécution des programmes, selon les spécificités de chaque fonds. Ces prévisions sont actualisées au regard des avancées réalisées et des perspectives de programmation de nouvelles dépenses, jusqu'à saturation des dotations et dans le respect des échéanciers d'engagement et de paiement de l'Union européenne.

Développer les transports et les solutions de mobilité en Pays de la Loire

Après le transfert définitif aux Régions, en 2002, de l'exercice de la compétence portant sur le transport ferroviaire régional puis en 2017 celui, des départements à la Région, des lignes autocars régulières, des circuits scolaires et des services à la demande, c'est une nouvelle étape de responsabilité accrue des régions en matière de transport et de mobilité qui s'annonce avec le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) dont la promulgation est attendue au premier semestre 2019. La Région pourra ainsi être appelée à organiser les services de mobilité douce (vélo) et partagée (autopartage, covoiturage) en dehors des territoires relevant du ressort d'une agglomération.

Pour l'heure, **la Région poursuit le travail considérable d'harmonisation pour construire un réseau unique** suite au transfert prévu par la loi NOTRe et mis en œuvre en septembre 2017. Ce travail porte sur plusieurs volets :

- Concernant les transports scolaires, après avoir assuré avec succès la continuité de ce service lors des rentrées 2017 et 2018, **la Région définira en fin d'année 2018 un règlement scolaire unique**. Les disparités héritées des pratiques des départements étant nombreuses, une année pleine d'exercice de la compétence était nécessaire pour mener à bien ce travail. Les enjeux sont importants pour les **130 000 élèves transportés quotidiennement** : définition des modalités de desserte (points d'arrêts), des règles de sécurité (**gilet jaune**), du droit d'accès au car, etc. L'harmonisation des tarifs des abonnements scolaires est notamment un point d'attention particulier pour la Région et un plan de convergence de ces tarifs sera voté au budget primitif 2019. En parallèle, des réflexions sont engagées pour installer une billettique légère dans le transport scolaire. Celle-ci présente de nombreux avantages : optimisation des circuits, renouvellement facilité des cartes de transport, amélioration de la relation à l'utilisateur grâce aux données mises à disposition par l'outil, meilleure gestion des situations de crises... L'objectif est d'assurer son déploiement sur tout le territoire pour la rentrée 2019. Enfin, cette gestion harmonisée de tous les élèves transportés par la Région s'accompagnera par l'unification des outils techniques utilisés par les services du Conseil régional.
- Concernant les transports réguliers, **le défi consiste à intégrer les six réseaux existants**, à savoir les cinq réseaux départementaux et le réseau régional « historique », pour tendre vers un schéma de transport régional cohérent, complémentaire et optimisant l'intermodalité. Pour aboutir à ce résultat, **une étude mobilité a été lancée en 2018**. D'ici la fin de l'année 2019, cette étude permettra **d'établir de manière concertée les grandes orientations et actions à mettre en œuvre en matière de transport régional pour les années à venir**. La même année sera conduite une étude sur l'harmonisation des tarifs réguliers.
- Les transferts des compétences de transports scolaires et interurbains aux agglomérations ligériennes nouvelles ou en extension se poursuivent. Ainsi, des négociations ont été menées avec les agglomérations (Sables d'Olonne Agglomération, Clisson Sèvre et Maine, Pornic Agglo, Redon Agglomération, Saumur Val de Loire, l'Agglomération du Choletais, Laval Agglomération) et communautés urbaines (Angers Loire Métropole et Alençon). Certaines ont abouti à l'élaboration de conventions de transfert et de coopération dès l'année 2018, d'autres s'achèveront en 2019.

Au-delà du transfert à la Région de la responsabilité des transports scolaires et interurbains, qui a constitué une nouvelle étape marquante en matière de compétence « Transports » dévolue à la Région, **une nouvelle page historique va prochainement s'ouvrir avec l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaire régionaux**. La loi pour un nouveau pacte ferroviaire, promulguée le 27 juin 2018, prévoit la possibilité pour les régions d'ouvrir à la concurrence l'exploitation de leurs services ferroviaires à compter du 3 décembre 2019, c'est-à-dire conclure des contrats avec des opérateurs autres que SNCF Mobilités.

Cette évolution majeure du paysage des transports ferroviaires régionaux ne pourra se faire sans avoir mené au préalable un travail technique préparatoire approfondi. Il s'agit notamment de définir l'allotissement du réseau, le sort du matériel roulant et des ateliers de maintenance, ou l'évolution des systèmes d'information voyageur et de distribution, enjeux qui seront considérablement réinterrogés dans un environnement ferroviaire multi-opérateurs.

Aussi, **la Région des Pays de la Loire souhaite ouvrir une consultation large et équitable destinée à l'ensemble des acteurs** susceptibles de concourir à l'ouverture à la concurrence du réseau régional dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci n'a pas vocation à préfigurer ou aboutir à une sélection de candidats en vue de la conclusion de contrats de services publics. Les informations recueillies dans le cadre des échanges avec les candidats permettront de mieux percevoir les effets induits (optimisation des moyens, transfert des personnels, conséquences fiscales...) par un allotissement du réseau. Elles contribueront également à enrichir techniquement le contenu des cahiers des charges des appels d'offres à venir, dont l'élaboration par la Région devrait être appuyée au cours de l'année par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

En matière d'infrastructures, deux projets ferroviaires inscrits au CPER vont entrer en travaux si l'État confirme bien sa participation dans le cadre des discussions en cours sur le contrat d'avenir :

- le **contournement de Donges** avec une participation régionale de 28,6 millions d'euros ;
- la **rénovation de la ligne Nantes - Bordeaux** avec le renouvellement de la voie 2 entre La-Roche-sur-Yon et La Rochelle (participation régionale de 27,2 millions d'euros).

En outre, à la suite de la décision du gouvernement de maintenir l'aéroport de Nantes Atlantique, la Région s'engagera, en partenariat avec Nantes Métropole dans **une nouvelle étude portant sur l'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport**.

Par ailleurs, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan routier régional en soutien des conseils départementaux. L'ensemble des protocoles a été signé avec les départements et 18 opérations ont déjà fait l'objet de conventions de financement pour un montant supérieur à 66 millions d'euros d'autorisations de programme (sur une enveloppe totale de 118,9 millions d'euros). **En 2019, cinq nouvelles opérations seront engagées soit 21 millions d'euros** d'autorisations de programme supplémentaires.

Il en va de même quant au financement de la desserte maritime vers l'île d'Yeu qui est réalisée par la Régie Départementale des Passages d'Eau de Vendée, dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région au Département de la Vendée. **L'année 2019 verra le lancement du marché de remplacement de l'un des navires de la flotte régionale, l'Insula Oya II**, cargo mixte qui effectue le transport de marchandises et de véhicules. Le chantier naval qui assurera la construction de son successeur sera ainsi retenu.

Enfin, concernant le développement des modes de transport à motorisation alternative dans le respect de la feuille de route régionale de transition énergétique, la Région s'est montrée particulièrement active avec **la mise en service d'un car électrique dès 2018** sur la ligne régulière Laval-Craon. **Il s'agit d'une première en France sur un réseau interurbain public**. Deux autocars roulant au gaz naturel ont été déployés en Sarthe, et un même type de véhicule sera utilisé en 2019 en Vendée.

Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires

La totalité des départements ligériens auront engagé en 2019 des travaux de déploiement de la fibre optique, pour développer un réseau de fibre optique à l'abonné (FttH pour les particuliers, FttE ou FttO pour les entreprises). Trois départements sont déjà en phase de commercialisation des premières offres FttH / FttE.

La Région doit donc **maintenir son soutien auprès des maîtres d'ouvrage**, les prévisions de construction des réseaux départementaux étant en progression à partir de 2019. Il existe cependant un décalage temporel entre les travaux, leur réception, leur paiement et le versement des subventions correspondantes.

En 2018, la Région a participé financièrement à la construction de 15 pylônes (en Sarthe et Mayenne) dans des zones dites « blanches », c'est à dire des secteurs dans lesquels aucun des quatre opérateurs n'assurait une couverture mobile. Elle a ainsi attribué un montant total de subventions de 345 800 euros aux EPCI concernés.

Sur la qualité de la couverture mobile de la Région, l'usage de l'application Gigalis se poursuit (16 800 téléchargements et 113 000 mesures réalisées au 30 juin dernier) ; de plus, de nombreuses mesures complémentaires ont été faites durant la période de l'été, tant sur la voix (qualité d'une conversation téléphonique) que sur la qualité de l'internet mobile et ce sur les réseaux des 4 opérateurs : la Région dispose désormais de mesures sur 1 491 communes des Pays de la Loire.

Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

La Région va poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) adoptée en décembre 2016. La mise en œuvre des 52 engagements de la Région structurés autour de cinq piliers thématiques va se poursuivre. Parmi les actions phares de 2019 figurent : le **déploiement de la SEM croissance verte et du fonds d'investissement régional sur les énergies renouvelables, la mise en œuvre opérationnelle des premiers projets SMILE** (programme interrégional mené avec la Région Bretagne) et des espaces de découvertes à Nantes et Rennes.

La poursuite de la rénovation du patrimoine bâti avec une prise en compte de la performance énergétique sera un axe fort. Notamment en accompagnant, les particuliers, les collectivités, les résidences universitaires, les logements locatifs communaux et le logement des jeunes. Une approche territoriale sera apportée en 2019, avec **l'élaboration et le déploiement des plans climats air, énergie territoriaux** et le souhait de déploiement de plateformes territoriales de rénovation énergétique que la Région soutiendra.

Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

Sujet de préoccupation, la qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, avec seulement 11% de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine et **un dossier LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU) sera déposé à la commission européenne en avril 2019**. Le programme LIFE élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, doit permettre de mobiliser un cofinancement européen de 60% pour un certain nombre d'opération pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau. Une première note de concept a été déposée en septembre 2018.

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire**, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2020.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment suite à la loi NOTRe. Ainsi, elle a **élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire**, qui va entrer en 2019 dans une phase de consultation institutionnelle et de consultation publique. Mais sans attendre, les premières actions marquantes seront mises en œuvre en 2019 : appel à projet économie circulaire, réflexion et structuration d'un observatoire des déchets.

Également, en tant que chef de file, **la Région a élaboré en 2018 une stratégie régionale de biodiversité**. En 2019, l'enjeu sera sa mise en œuvre, avec quelques actions phares telles que la formalisation d'un partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'État, la mise en place d'un club de mécènes, le déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire initiera en 2019 un travail d'état des lieux des connaissances scientifiques et des prescriptions éventuelles correspondantes sur le changement climatique sur notre territoire.

Mettre en œuvre une stratégie culturelle lisible, organisée autour de principes directeurs forts

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'une stratégie culturelle en 2017. Par ce texte socle, elle affirme **des principes d'intervention clairs, transparents et lisibles** pour les Ligériens et les acteurs du monde culturel. Chacun peut donc solliciter le soutien de la collectivité en connaissance de cause. De nombreux acteurs, déjà partenaires de la Région ou non, ont d'ailleurs sollicité la collectivité depuis l'an dernier dans le cadre des mesures de cette nouvelle stratégie.

La Région entend réaffirmer quatre axes forts pour l'avenir :

- 1. Concilier transmission et culture du XXI^e siècle**, pour permettre un soutien équilibré à toutes les formes existantes de la culture (patrimoine, spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre) tout en relevant les défis contemporains, notamment la transition numérique et la préparation de l'avenir avec le soutien à l'enseignement supérieur culturel, à l'image des projets de l'École des Beaux-Arts Nantes - Saint-Nazaire.
- 2. Diversifier les interventions à travers les nouveaux appels à projets et en initiant une logique de projets avec les lieux et les acteurs.** La région souhaite faire place à de nouveaux entrants dans toutes les esthétiques et tous les territoires, notamment dans le spectacle vivant, mais aussi aider les grands opérateurs et partenaires régionaux (ONPL, Angers Nantes Opéra, Arts Florissants, Centre national de la danse contemporaine) à rayonner partout dans les territoires et développer notre coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie.
- 3. Poursuivre une ambitieuse politique d'investissement** : la Région doit préparer l'avenir culturel des Pays de la Loire, en lien avec les autres collectivités. L'accompagnement des associations et collectivités pour les ateliers d'artistes, l'aménagement de lieux de travail, l'acquisition de matériels et les équipements culturels seront poursuivis. En témoignent l'Espace Mayenne, le musée Cligman à Fontevraud ou la Libre Usine de Nantes.
- 4. Poursuivre l'accompagnement culturel des territoires** à travers les appels à projets patrimoine, le Fonds de développement culturel territorial, le financement de l'ingénierie nécessaire à l'écriture des projets culturels de territoire et la mise en œuvre du volet culturel de l'ambition maritime régionale avec notamment l'organisation d'un Festival de la mer.

Soutenir le sport pour tous et relever le défi de l'excellence

La politique régionale **accompagne les évolutions des pratiques sportives** comme le sport-santé et le développement de la pratique auprès des handicapés, à travers le soutien aux ligues et comités régionaux. Elle a également pour perspective l'utilisation du sport comme vecteur de développement économique et social durable en accompagnant par exemple **les grands événements tels que les Championnats d'Europe de Tennis de table à Nantes en 2019, le passage du Tour de France sur le territoire ligérien en 2018 ou encore l'organisation du prochain Vendée Globe.**

Elle soutient par ailleurs le sport de haut niveau afin de **permettre aux sportifs ligériens de participer aux plus grandes compétitions.** À l'approche des Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 et de Paris en 2024, la Région renforce ses dispositifs en faveur des sportifs, notamment dans le cadre du Groupe Elite. Son ambition est d'accompagner les acteurs sportifs ligériens afin que les Pays de la Loire rayonnent à l'occasion des Jeux.

Enfin la Région accompagne la création ou la rénovation d'équipements sportifs tels que l'Espace Mayenne et la patinoire d'Angers au titre du programme des équipements structurants d'intérêt régional (ESIR). Elle poursuit **la construction du nouveau Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)** des Pays de la Loire à La-Chapelle-sur-Erdre avec la passation des

marchés de travaux, de fournitures et de services, mais aussi avec le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour doter ce CREPS d'une offre innovante et spécifique.

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

La Région a à cœur de **renforcer son soutien aux porteurs de projets, de diversifier les bénéficiaires et de permettre aux associations les plus éloignées des centres de décision de présenter des dossiers** en réponse aux appels à projet liés à la jeunesse et à la solidarité. Il faut souligner que **le nombre d'associations aidées par la Région dans ces secteurs a été multiplié par trois en deux ans.** La Région a une attention toute particulière pour l'animation associative sur notre territoire et à ce titre continue de soutenir le mouvement associatif.

Avec le fonds régional égalité / solidarités mis en place depuis 2017, la Région réaffirme son soutien à des projets ciblant **le développement des solidarités et l'aide d'urgence** ainsi que la promotion de l'égalité femme-homme, incluant notamment **la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.** Le budget de cette politique a été revalorisé au sein du même programme afin d'aider un plus grand nombre de partenaires tant les besoins sont grands dans ces deux secteurs. **La Région apporte son aide aux têtes de réseau qui sont très engagées dans ce secteur.** Par exemple, l'Uriopss, la FACE, Lazare, l'UR-CIDFF, la FASE, l'URSF, les restos du cœur, Médecins du monde, le Refuge, L'Aurore bénéficient d'un soutien régional sans faille. La Région se démarque également en soutenant des projets très innovants, tels RESONANTES, le Carillon, Logement fraternité, Pilotage...

La Région continuera à se mobiliser auprès des bénévoles en créant des espaces d'échanges dédiés via des forums territoriaux, et en invitant régulièrement les bénévoles lors de grands événements festifs et sportifs régionaux.

Innover pour et avec les jeunes Ligériens

L'appel à projets jeunesse, lancé en février 2017, connaît un grand succès et permet de **valoriser la prise de responsabilités des jeunes** dans le cadre de leur engagement bénévole. Il cible plus particulièrement les actions impulsées par eux ou portées par des structures dans lesquelles ceux-ci prennent toute leur place.

La Région innove en proposant aux jeunes des Pays de la Loire **le premier pass culture sport entièrement dématérialisé en France.** Très simple à utiliser, accessible depuis un site web et une application mobile, ce nouveau e.pass fonctionne comme un portefeuille numérique. Pour huit euros, il offre plus de 130 euros de crédits valables auprès de partenaires situés dans les cinq départements de la région ainsi que, et c'est une nouveauté, une entrée gratuite pour l'un des festivals ligériens partenaires du dispositif. De plus, d'autres nouveautés ont été mises en place : le coupon « chantier de jeunes bénévoles » est valorisé et passe de 20 à 60 euros et le coupon « pratique artistique » a été élargi à de nouvelles disciplines du spectacle vivant et des arts visuels. **Le e.pass culture sport est proposé à tous les Ligériens âgés entre 15 et 19 ans, et tous les jeunes inscrits dans un lycée, un CFA, une MFR ou un IME des Pays de la Loire, quel que soit leur âge.**

L'actualisation et la synthèse effectuées par la Région des points touchant la jeunesse au sein de l'ensemble de ses politiques publiques lui permettra d'affirmer le rôle de chef de file que lui donne la loi NOTRe et d'engager sur cet enjeu une concertation avec les autres collectivités.

Le combat pour l'efficacité régionale

Prolonger et amplifier l'engagement en faveur de la transformation numérique en 2019

En 2019, la Région intègre dans chacune de ses actions une part de numérique avec une forte intégration entre les politiques publiques qu'elle conduit et la transformation interne qu'elle accompagne, dans un souci d'optimisation de la qualité du service public régional.

Avec la poursuite du renforcement de la capacité d'action de la Direction de la transformation numérique en 2018, l'année 2019 sera celle du déploiement à l'ensemble des agents de la collectivité d'usages numériques facilitant leurs relations avec les ligériens et les ligériennes. Cela comporte notamment :

- l'ouverture de ses jeux de données (**open data**) en partenariat avec des collectivités infrarégionales ;
- la **création d'un système d'information décisionnel** corrélé à un nouveau portail géographique ;
- le **changement de la norme comptable de M71 vers M57**, qui va permettre à la collectivité de franchir une étape supplémentaire vers la certification des comptes ;
- le **renforcement de la sécurité** au regard des nouvelles législations, notamment le RGPD.

Enfin, l'accessibilité aux usages numériques développés par la Région sera une priorité pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Poursuivre les travaux relatifs à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes publics régionaux

Lors de la session des 22 et 23 mars 2018, le Conseil régional a été destinataire de la synthèse du diagnostic global d'entrée établi par la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes publics locaux. Les trois domaines clés identifiés par ce premier audit (**fiabilisation des états financiers de l'entité, dispositif de contrôle interne et systèmes d'information**) ont été retenus comme axes prioritaires pour la Région et sont déclinés en plan d'actions.

En 2018, les travaux préparatoires à la démarche de certification se poursuivent avec des diagnostics ciblés sur les thématiques suivantes : les actifs corporels et incorporels, les systèmes d'information, les dettes financières, l'élaboration du dossier de clôture de l'exercice et le dispositif de maîtrise des risques. Pour chaque diagnostic, les constats et préconisations font l'objet de rapports provisoires dans le cadre d'une procédure contradictoire et de rapports définitifs dans le semestre suivant leur réalisation.

Par ailleurs, conformément à l'article 110 de la loi NOTRe, l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales fait l'objet d'un bilan intermédiaire sous la forme d'un rapport remis par le gouvernement au parlement à l'automne 2018, auquel sont annexés les observations de la Cour des comptes ainsi que celles des collectivités expérimentatrices. Les premiers enseignements tirés par la Région de cette expérimentation portent sur l'appropriation nécessaire de la démarche, particulièrement innovante et structurante pour l'organisation des collectivités, un cadre comptable nécessitant des évolutions pour répondre aux exigences des normes de la certification des comptes et la mise en œuvre de moyens humains, techniques et financiers adaptés.

D'ici la fin de cette année, la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 validée par délibération du Conseil Régional des 21 et 22 juin 2018 constitue un autre chantier prioritaire à mener dans le cadre de cette expérimentation

Enfin, depuis mars 2018, **le projet de certification est piloté par une équipe dédiée** rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, Prospective et Ressources, qui est également en charge de l'animation du contrôle interne. La formalisation de dispositifs de maîtrise des risques et des objectifs en lien avec l'inspection générale des services dans ses missions d'audit interne impactera l'organisation de l'ensemble des services.

Les perspectives de travaux pour 2019 concernent de nouveaux diagnostics ciblés sur les thématiques suivantes : **les charges d'intervention, les engagements hors bilan et les débiteurs et créanciers divers**. À la fin du premier semestre, il conviendra également de lancer la procédure de mise en concurrence pour la sélection du commissaire aux comptes qui sera chargé des certifications à blanc des exercices 2020 à 2022.

Développer une politique de ressources humaines ambitieuse avec les collaborateurs du siège, des antennes et des lycées

En 2019, la Région poursuivra l'impulsion donnée à la politique des ressources humaines depuis le début de la mandature afin de mieux prendre en compte les attentes des 3 137 agents de la Région sur emplois permanents (2 258 dans les EPLE et 879 au siège et dans les antennes) auxquels il convient d'ajouter 85 apprentis et une moyenne mensuelle de 372 agents qui interviennent en accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents absents. Les statistiques détaillées en matière de ressources humaines sont présentées dans le rapport annuel sur l'état de la collectivité.

Depuis 2016, cette impulsion donnée par la majorité régionale s'est notamment manifestée au siège par plusieurs démarches ambitieuses et complémentaires.

L'organisation générale des services a été modifiée afin d'être en pleine cohérence avec le projet de mandat. Celle-ci a notamment permis **un allègement des niveaux hiérarchiques** avec fin de la sous-structuration systématique des services en pôles. La volonté unanime de **renforcer le travail en mode projet** a été prise en compte avec la création des fonctions de chefs et de directeurs de projets et le développement des réseaux-métiers avec en particulier la création de la fonction de coordonnateur financier. Cette réorganisation a été accompagnée par **des renforts d'effectifs** afin de répondre à des enjeux stratégiques : renforcement de l'expertise financière des services et appui à la certification des comptes ; mise en œuvre de la feuille de route numérique du mandat ; accompagnement des politiques publiques prioritaires comme l'action européenne, l'emploi ou l'apprentissage...

Par ailleurs, **des Rendez-vous de la mobilité** ont été mis en place en 2017 et leur deuxième édition s'est déroulée en 2018. L'augmentation du nombre de mobilités internes, dans un contexte de très forte hausse du nombre de recrutements, a montré l'existence d'une attente des agents de la Région en la matière. Les collaborateurs ont été accompagnés par divers dispositifs de formations.

Afin de permettre **une meilleure articulation des temps de vie**, le télétravail a été développé. Le nombre d'agents ayant recouru au télétravail a doublé et désormais, 17% des effectifs du siège bénéficient de ce dispositif.

Dans les lycées, dès la rentrée 2016, le choix politique a été de **rompre avec une précarisation des conditions de travail** qui s'était notamment manifestée par une diminution du nombre d'agents sur emplois permanents, le gel du budget consacré au remplacement et le recours massif aux contrats d'avenir. Ainsi, la majorité s'est engagée dans une autre voie. Premièrement, les effectifs sur emplois permanents dans les EPLE ont été renforcés lors des rentrées 2016 et 2017. **70 postes ont ensuite été créés lors de la session d'octobre 2017**. De plus, le nombre d'emplois aidés a été progressivement et régulièrement réduit, avant même la décision gouvernementale de mettre un terme à ces dispositifs. Par ailleurs, dans le cadre d'une politique plus globale de prévention, le budget consacré aux remplacements dans les EPLE a été rehaussée de 2,4 millions d'euros depuis le début de la mandature, soit une hausse de 63 %. Enfin, l'apprentissage a été développé dans les EPLE.

Pour 2018, des actions importantes pour la collectivité méritent d'être plus particulièrement signalées. Environ 90 agents des services de transports des départements ont intégré la Région dans le cadre de la loi NOTRe. En interne, le dialogue managérial s'est poursuivi et un dialogue de gestion avec les directions s'est mis en place afin de développer progressivement des outils de prospectives partagés qui ont permis de poser les premières bases d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Afin de mieux prendre en compte la réalité des fonctions et des responsabilités exercées et, par là même, de mieux valoriser les évolutions de parcours professionnels, un régime indemnitaire de fonction a été mis en place pour l'ensemble des agents. Enfin, 30 postes ont été créés au siège afin d'accompagner la collectivité autour des enjeux de développement de projets et de transformation interne.

Désormais, outre la transformation interne à la direction des ressources humaines (dématisation des procédures notamment), la volonté de la majorité est de **franchir une nouvelle étape en matière de prévention**. La première partie de la mandature a été marquée par une remise à niveau, avec la mise en place d'un document unique et d'un plan de prévention des risques professionnels, par le recrutement d'un second médecin de prévention ou encore par la revalorisation de la contribution employeur à la prévoyance. Il convient désormais d'agir en amont. La démarche managériale engagée fin 2017 doit permettre dans les semaines à venir de mettre en place d'autres dispositifs, notamment pour mieux accompagner les parcours professionnels et le développement des compétences des agents de la collectivité. Pour les lycées, trois enjeux sont d'ores et déjà au cœur de la feuille de route de la direction des ressources humaines pour la seconde partie du mandat :

- Rappeler, clarifier si nécessaire, les missions des agents régionaux des lycées et le niveau de service attendu par la Région ;
- Renforcer l'animation managériale des équipes, soutenir et développer l'encadrement, améliorer l'environnement de travail ;
- Développer les compétences, la mobilité et les parcours professionnels pour prévenir l'usure professionnelle.

Avec un montant de l'ordre de 156 millions d'euros en 2018, en hausse de 6,1 % par rapport à l'exercice budgétaire précédent, la masse salariale représente un poste budgétaire majeur de la section de fonctionnement. Cette augmentation de la masse salariale en 2018, présentée lors du vote du budget primitif, découle principalement de mesures contraintes : les transferts de compétences issus de la loi NOTRe, l'effet du glissement vieillesse technicité, l'effet des décrets PPCR dont l'impact budgétaire est étalé sur plusieurs exercices, la hausse des cotisations patronales, les décisions concernant l'absence de renouvellement des contrats aidés dans les lycées. La seule décision régionale qui a eu un impact sur la masse salariale en 2018 concerne la mise en place du régime indemnitaire de fonction pour lequel la majorité a attribué 500 000 euros de crédits supplémentaires.

Pour 2019, l'évolution de la masse salariale sera contenue à une hausse légèrement supérieure à 2%. Outre l'effet en année pleine des créations de postes dans les lycées et au siège et de l'effort budgétaire consenti en 2018 avec la mise en place du RIFSEEP, cette hausse très mesurée concerne principalement des mesures contraintes : l'effet glissement vieillesse technicité, la hausse prévisible des cotisations patronales, l'entrée en vigueur de certains dispositifs PPCR gelés en 2018.

Renforcer la politique d'innovation publique de la collectivité

Relancée en 2017, la politique d'innovation publique de la collectivité se concentre sur un objectif : **imaginer des solutions collectivement pour rendre le service public plus efficient**. Pour l'atteindre, la Région organise son action autour de deux axes, la sensibilisation des agents et le pilotage de projets avec une démarche centrée autour des utilisateurs (design de service).

Après la création et l'animation d'un réseau d'agents volontaires en 2017, l'année 2018 a été marquée par **la structuration d'une direction de projets** rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, Prospective et Ressources et **l'incarnation dans un lieu dédié et ouvert à tous, le LABSOLU**. Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique lui permettra de continuer à monter en puissance en 2019.

Déjà, la diffusion massive auprès des agents a contribué à **la réalisation de 20 projets en 2017 et de 46 en 2018**, tant pour résoudre des problématiques internes, d'organisation, de processus ou de convivialité, que des problématiques externes, liées au déploiement de politiques publiques (ambition maritime, feuille de route du hub International, club des entreprises à capitaux étrangers...). Pour 2019, avec le recrutement d'un poste permanent de designer de service, une dizaine de projets sont déjà programmés, sur sollicitations des directions. Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du projet d'administration adopté en 2018, deux projets majeurs seront développés par l'équipe innovation, **les challenges innovation et la fabrique à projets**, afin de renforcer une culture commune de la transversalité au sein de la collectivité.

Des services régionaux économes

Entre 2016 et 2018, **les mesures engagées pour réduire le train de vie de la collectivité ont portées leurs fruits** avec une diminution du budget consacré aux moyens généraux de 12,6% : diminution des achats de fournitures, des frais de réception et de restauration, dématérialisation des envois, modernisation du parc automobile. En 2019, la Région continuera de bénéficier des mesures engagées avec **un budget consacré aux moyens généraux légèrement inférieur à celui de 2018** malgré l'intégration des agents dans le cadre de la loi NOTRe et la hausse importante de certains tarifs notamment d'affranchissement ou de carburants.

La majorité régionale a souhaité que les moyens de communications de la collectivité soient calculés au plus juste. Ainsi, le budget de communication avait déjà baissé de 20% en 2016 et de 4,5% en 2017, passant ainsi de 7 à 5,2 millions d'euros en deux ans. Cela a été possible en recentrant la communication régionale sur des priorités claires, tout en internalisant davantage certaines actions comme les relations presse nationales ou le management de communautés numériques.

En 2018, de nouvelles économies sont intervenues pour des montants significatifs :

- Impression à un prix plus compétitif du magazine régional dans le cadre d'un nouveau marché, pour un gain d'environ 300 000 euros ;
- Prise en charge des panneaux de chantier par les maîtres d'ouvrage, soit une économie de 75 000 euros. ;
- Internalisation du fichier protocolaire.

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE